



**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
pour la communauté de communes
Entre Bièvre Et Rhône**

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour la communauté de communes
Entre Blèvre Et Rhône**

ENTRE

• La communauté de communes Entre Blèvre Et Rhône,
représentée par Sylvie DEZARNAUD, Présidente,
ci-après désignée par « l'intercommunalité »,

d'une part,

ET

• L'État,
représenté par M. Laurent PREVOST, préfet de l'Isère,
ci-après désigné par « l'État » ;

• Le Département de l'Isère,
représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, président,
ci-après désigné par « le Département »,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, rappelées dans la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la relance et la transition écologique du territoire intercommunal autour d'un projet de mandat.

Article 1 – Objet du contrat de relance et de transition écologique

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat électoral 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
3. Les CRTE doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

Article 2 – Ambitions et méthodologie du contrat de relance et de transition écologique

Le CRTE contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. À terme, le CRTE a vocation à devenir le cadre unique de contractualisation à l'échelle intercommunale. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités, etc. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, Agenda rural, opération de revitalisation des territoires (ORT), opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), projet partenarial d'aménagement (PPA), contrat de ville, contrat de ruralité, contrat de transition écologique (CTE).

L'approche transversale et interministérielle du contrat est concrétisée dans des volets thématiques qui correspondent à la fois aux enjeux identifiés par les acteurs du territoire et à la déclinaison locale des politiques territorialisées de l'État et du Département.

Chaque volet thématique recense les actions prêtes à engager, sous forme de fiches-action, ainsi que celles qui demandent un complément d'analyse, sous forme de fiches-projet, (annexe 2).

Chaque action rattachée au contrat est accompagnée d'un calendrier, d'un plan de financement indicatif et d'indicateurs de suivi et de résultat.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un protocole financier (modèle en annexe 3) qui engage les différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'État en particulier via la stratégie eau-air-sol du Préfet de Région et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADET / SCOT, PCAET, etc.)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions pourront être ajoutées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement.

L'évolution du contenu ou du nombre d'actions en cours de contrat sera validée par le COPIL, par le biais d'avenants.

Article 3 – Présentation synthétique du projet de territoire

1. CONTEXTE

Dès le 1^{er} janvier 2019, une nouvelle intercommunalité dénommée « Entre Bièvre et Rhône » (EBER), issue de l'union des Communautés de Communes du Pays Roussillonnais (22 communes et 52 000 hab.) et du Territoire de Beaurepaire (15 communes et 15 000 hab.), a vu le jour.

Avec 67 000 habitants, 37 communes et une superficie de plus de 400 km², cette nouvelle intercommunalité a une dimension suffisante et raisonnable au regard du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale.

Parallèlement d'autres démarches prospectives ont été initiées pour répondre aux enjeux de développement du territoire, souvent concrétisées au travers de contractualisations impliquant de multiples acteurs institutionnels et économiques. Ainsi, le contrat de ruralité, le contrat Ambition Région, les protocoles d'accord de Territoire d'Industrie et du Plan d'Inclusion des personnes éloignées de l'emploi sont venus conforter la vision stratégique globale du territoire en intégrant les problématiques d'aménagement, de développement économique et social.

Plusieurs études en cours vont venir parfaire cette vision globale en intégrant les questions relatives à l'offre de services en direction des habitants que ce soit à titre d'exemple sur le champ de la petite enfance ou bien des équipements sportifs. Un diagnostic local de santé devrait par ailleurs être finalisé d'ici la fin d'année. Cet outil permettra d'améliorer la connaissance de la situation sanitaire locale en identifiant les principaux besoins de santé (en termes de soins, de prévention, de déterminants liés au cadre de vie) d'une population territoriale et des différents groupes qui la composent. L'objectif est ensuite de recenser et d'analyser l'offre de prévention et de soin locale, en termes de présence, d'actions, de partenariats entre acteurs, afin de mettre à jour les points forts et éventuels points faibles de cette offre au regard des besoins de la population.

Pour finir, le territoire d'EBER vient d'être labellisé dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation "Volet 1 : Émergence de PAT", pour son projet intitulé, « Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT) d'Entre Bièvre et Rhône », faisant ainsi partie des 65 PAT lauréats sélectionnés au plan national pour la 1^{ère} session de cet appel à projets financé dans le cadre du plan France Relance.

Cette volonté d'agir émane de la situation de l'agriculture et de l'alimentation sur ce territoire. Les filières actuelles, notamment céréales et fruits, rencontrent des difficultés (pression foncière, rentabilité, renouvellement des exploitations, main d'œuvre, changement climatique...), les sollicitations sont multiples, les attentes des consommateurs évoluent la précarité se renforce, les initiatives locales se multiplient tout comme les programmes sans forcément qu'il y ait de lien. Pour apporter cette cohérence et permettre à EBER d'agir de manière efficace, une stratégie agricole et alimentaire territoriale va être réalisée. Cette stratégie se veut une démarche multi-partenariale visant à partager une vision commune du développement agricole et du système alimentaire entre la Communauté de Communes, les acteurs locaux, les industriels de la filière et les consommateurs.

2. DIAGNOSTIC AIR/ENERGIE/CLIMAT

EBER peut s'appuyer sur les diagnostics réalisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET pour répondre aux enjeux écologiques du CRTE.

- **Sur le Roussillonnais :**
- Des niveaux de consommation d'énergie (3 021 GWh soit 1,4% des consommations de AURA) et d'émission de GES (986 976 t_{eq}CO₂ soit 1,9% des GES de AURA) élevés liés principalement à l'industrie (57% des consommations et 71% des émissions via l'industrie de la chimie) et aux transports (27% des consommations et 20% des émissions via l'autoroute A7 et la Nationale 7).

- Un **gros producteur d'énergie** (notamment électrique via la présence d'une centrale nucléaire et d'une centrale hydroélectrique) et une production d'EnR marquée par de **grandes installations** (centrale hydroélectrique, incinérateur) et couvrant 44% des consommations énergétiques du territoire (16% hors hydraulique).
 - **Sur le Beaufortain**
- Des **niveaux de consommation d'énergie** (422 GWh soit 0,2% des consommations de AURA) et **d'émission de GES** (99 205 t_{eq}CO₂ soit 0,2% des GES de AURA) dans la **moyenne régionale** et principalement liés aux **transports** (33% des consommations et 32% des émissions) et au **résidentiel** (29% des consommations et 16% des émissions).
- Une production d'énergie **limitée** et uniquement **renouvelable** (bois énergie...) couvrant 9% des consommations énergétiques du territoire.
 - **Commun à la totalité du territoire**
- Une part encore prépondérante des **énergies fossiles** (gaz et pétrole) dans les consommations (79% pour CCPR et 66% pour CCTB) et les émissions de GES (62% pour CCPR et 48,5% pour CCTB) du territoire et des **factures énergétiques conséquentes** (2 398 € sur CCPR contre sur 2 450 € CCTB).
- Un **potentiel de développement** des EnR (solaire, géothermie, chaleur fatale, biomasse)
- Une **qualité de l'air problématique** (25 communes classées en zone sensible à la qualité de l'air, des dépassements des seuils pour les particules, les NO₂ et l'ozone).
- Des **populations** (enfants, personnes âgées), des **activités** (agriculture dont élevage et arboriculture, production d'énergie dont nucléaire et hydraulique) et des **ressources** (eau, biodiversité) vulnérables aux impacts du **changement climatique** (sécheresse, vague de chaleur, inondation / glissement terrain, retrait / gonflement argiles, gelée / grêle).
- Des **habitations mal isolées** et une partie de la population en **précarité/vulnérabilité énergétique** (18% pour CCPR et 23% pour CCTB).

Des atouts et des actions déjà lancées

De nombreux projets et initiatives existent déjà sur le territoire. Une partie de ces actions et des projets à venir ont pu être identifiés via l'envoi d'un questionnaire aux acteurs du territoire et un travail bibliographique (presse, bulletins municipaux...).

Des enjeux identifiés

La formulation des enjeux du territoire a été réalisée en concertation avec les acteurs du territoire grâce notamment à l'organisation de réunions de concertation.



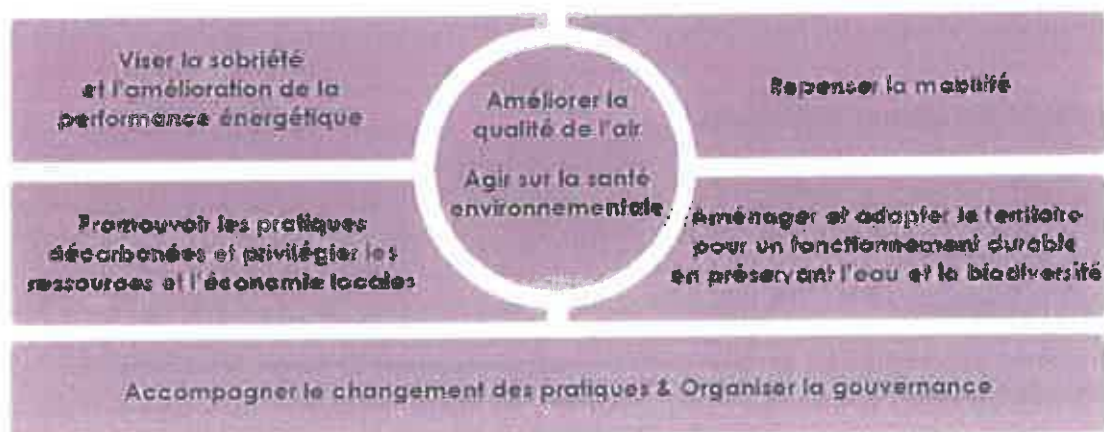
EBER se positionne comme le **coordinateur de la transition énergétique à l'échelle de son territoire** et anime à ce titre la démarche Climat-Air-Energie du territoire (PCAET, TEPOS...).

Ces missions imposent à la collectivité un **devoir d'exemplarité et d'efficience** dans ses compétences, ses services, son patrimoine et ses actions. La Communauté de Communes ciblera notamment la gestion de son patrimoine (bâtiments, véhicules...) et le renforcement de la transversalité de ses services via la diffusion des thématiques Climat Air Energie.

L'atteinte des objectifs définis dans la stratégie ne peut pas se concrétiser simplement par une implication de la collectivité. Cela passe nécessairement par une **mobllisation de l'ensemble des acteurs** (publics et privés) du territoire dans le portage et la mise en œuvre d'actions.

3. AXES STRATEGIQUES

Le PCAET se décline en **6 axes stratégiques** et 14 axes opérationnels :



AS1	AS 1 : Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance <u>AO1</u> : Organiser la gouvernance <u>AO2</u> : Accompagner le changement des pratiques : mobilisation, sensibilisation
AS2	AS 2 : Viser la sobriété énergétique et améliorer la performance énergétique <u>AO1</u> : Réduire les consommations d'énergie
AS3	AS 3 : Repenser la mobilité <u>AO1</u> : Réduire le trafic routier <u>AO2</u> : Décarboner l'énergie des transports routiers
AS4	AS 4 : Améliorer la qualité de l'air et agir sur la santé environnementale <u>AO1</u> : Réduire les émissions de polluants atmosphériques <u>AO2</u> : Éviter, réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques <u>AO3</u> : Améliorer la qualité de l'air intérieur
AS5	AS 5 : Promouvoir les pratiques décarbonées et privilégier les ressources et l'économie locales <u>AO1</u> : Développer la production d'ENR et de récupération <u>AO2</u> : Inciter les changements dans les domaines agricole et alimentaire <u>AO3</u> : Réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire
AS6	AS 6 : Aménager et adapter le territoire pour un fonctionnement durable <u>AO1</u> : Repenser la ville, le territoire pour réduire les déplacements individuels : développer les centres-bourgs <u>AO2</u> : Intégrer le réchauffement climatique et adapter l'aménagement du territoire <u>AO3</u> : Protéger la biodiversité et la ressource en eau

Ces axes s'intègrent de façon transversale dans les grands enjeux du territoire qui s'articulent autour de :

A. La maîtrise de l'attractivité du territoire et la préservation du cadre de vie

L'équilibre du développement résidentiel sur le territoire représente un enjeu fort, les principaux pôles (villes, bourgs) ayant connu en moyenne ces dernières décennies des taux de croissance moindre par rapport aux espaces périphériques et aux milieux ruraux. L'objectif recherché est de trouver un juste équilibre démographique entre les polarités de l'armature et les espaces ruraux, permettant à tous de se développer raisonnablement.

> Redonner de l'attractivité aux centralités en valorisant leurs fonctions fondamentales

Face à la dévitalisation des centralités, à toutes les échelles de polarités (d'agglomération, intermédiaires et locales), la revitalisation des centralités urbaines et villageoises est une priorité forte du nouveau SCOT, car cette revitalisation est indispensable au maintien de l'attractivité du territoire à long terme. L'objectif est de redonner aux centralités urbaines et villageoises leurs fonctions fondamentales, mixtes et complémentaires :

- La fonction d'habitat, en proposant une offre de logements renouvelée et adaptée par rapport aux attentes des ménages. EBER s'est engagée par ailleurs aux côtés du Département pour la mise en œuvre d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Ce conseil Info-Energie s'adresse à tous les habitants quel que soit leur niveau de revenus. Cette mission est gratuite pour le particulier et exercée de manière neutre et indépendante. L'objectif est d'initier sur le territoire une plateforme de rénovation énergétique.

- La fonction de services, en maintenant et en localisant les nouveaux services dans ou au plus près des centralités (services et équipements de santé, administratifs, aux personnes).
- La fonction économique, en facilitant l'implantation des entreprises artisanales ou tertiaires dans ou à proximité des centres.
- La fonction commerciale, en maintenant et en améliorant l'offre de centralité,
- La fonction patrimoniale et identitaire, en améliorant la qualité des espaces publics et la place de la nature en ville et en reconquérant le patrimoine bâti dégradé, voire en le démolissant pour aérer les tissus urbains trop denses.

➤ Améliorer les mobilités

La localisation géographique stratégique du territoire a permis historiquement le développement de nombreux flux d'échanges, générateurs de développement économique sur l'axe Nord Sud. L'extension et l'élargissement du territoire amène à apporter plus d'attention à l'enjeu d'amélioration des échanges sur les axes Est Ouest.

Le territoire va continuer à s'organiser à partir des « mobilités » de ses habitants au regard de sa nature et des dynamiques exogènes auquel il est soumis, avec une problématique liée au rééquilibrage de la répartition de l'habitat au profit de l'agglomération qui sera complexe. Afin de faire face à ces enjeux de déplacements et de mobilité, plusieurs études prospectives ont été réalisées en 2018-2019 et sont entrées en phase opérationnelle depuis. Un schéma global des modes doux a été conçu et une étude de faisabilité et d'opportunité sur une station multi-énergie alternative aux énergies fossiles ont été menés.

La part modale de la voiture individuelle représente 85% des déplacements sur l'ensemble du territoire du fait de la qualité de desserte de ses infrastructures. 91% des ménages possèdent au moins un véhicule et un ménage sur deux en possède au moins 2. L'utilisation du vélo ne représente que 1,7 % des déplacements. Le territoire présente un fort potentiel de report modal avec les 2 gares SNCF et le réseau de transport en commun TPR et notamment en mode actif. En effet le PDIE de la zone d'INSPIRA montre que 541 salariés de la zone habitent à moins de 5 km de leur entreprise et 21% d'entre eux seraient prêts à utiliser le vélo quotidiennement si des aménagements sécurisés étaient réalisés.

Fort de ce constat et d'un souhait du développement d'une politique globale d'organisation de la mobilité, EBER a décidé en 2018 de se doter d'un schéma mode doux afin d'accorder plus de place aux modes de déplacements alternatifs et de s'inscrire dans une perspective de mobilité décarbonée plus respectueuse de l'environnement. Son objectif principal est de mailler le territoire en créant des liaisons douces sécurisées entre les différents pôles générateurs de déplacement et les différentes communes. Dans le but d'inciter et de favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements dits utilitaires (domicile-travail/école) et pour les déplacements dits de loisirs.

Le schéma définitif a été validé lors du comité de pilotage du 26 Avril de 2019, il intègre les itinéraires définis par le bureau d'études et les projets étudiés par d'autres partenaires comme le Conseil Départemental et ceux étudiés directement par les services de la communauté de communes. Le schéma modes doux fait apparaître les liaisons structurantes du territoire constituant la colonne vertébrale du maillage territorial tout en conciliant les potentiels d'usage, les contraintes de réalisations et les caractéristiques du relief.

A terme, ces liaisons permettront de sécuriser les sections urbanisées, d'intégrer les projets des partenaires dans le maillage, de favoriser les interactions avec les itinéraires structurants tels que la ViaRhôna et de desservir les principaux sites touristiques.

Aussi, la question du renforcement de l'attractivité et de l'amélioration de la qualité urbaine de l'agglomération se pose et nécessite de penser un projet urbain innovant et complémentaire aux projets menés dans les communes du territoire.

- Gérer quantitativement et qualitativement la ressource en eau

La communauté de Communes a pris la compétence GEMAPI le 1er janvier 2018. Cette compétence a été transmise le 1er janvier 2019 au SIRRA. Ce transfert s'est accompagné d'un suivi rapproché de l'ensemble des dossiers GEMAPI au sein de la Communauté de Communes EBER. Les bassins versants Dolon Sanne Varèze sont situés à 98% sur le territoire de compétence d'EBER. Cette compétence, transversale, touche de nombreuses compétences communautaires.

Les principaux enjeux sur EBER portent sur :

- Le développement de la zone INSPIRA, il est conditionné par les programmes de protection contre les inondations et la renaturation des berges de la Sanne avec l'obligation de développer une vue Bassin versant avec des solutions en amont de la Sanne et pas seulement en aval (digue).
- La protection contre les inondations de la commune de Salaise sur Sanne (et des zones économiques) avec notamment le choix de l'engagement sur le niveau de protection des digues existantes (compétence du GEMAPIEN).
- La poursuite du travail d'échange d'informations avec la mise en place de procédures
- L'engagement dans le contrat de bassin BLV&S et l'utilisation de l'appel à projet Rebond afin de se doter de capacités financières supplémentaires pour nos opérations d'amélioration des rendements et réduction de notre impact environnemental.

Les axes du projet autour de l'eau comportent des objectifs et des actions phares. Ils reprennent cette volonté d'une gestion globale et maîtrisée de l'eau. Un axe est dédié à la préservation et à la protection de la ressource en eau. Il s'articule ainsi :

- Préserver la qualité des Ressources eau potable :
 - Mener les démarches réglementaires de protection des captages
 - Conduire des actions auprès des agriculteurs
 - Poursuivre l'animation captage étendues à l'ensemble des ressources
 - Préserver les espaces et conduire une maîtrise foncière
- Maîtriser les prélèvements en quantité
 - Être acteur du PGRI écrit sur le territoire
 - Participer à la mise en place du SAGE Bièvre Liers Valloire
 - Améliorer les rendements de réseau
 - Promouvoir la récupération d'eau pluviale
 - Communiquer sur les économies d'eau
 - Conduire des projets vertueux en termes de consommation d'eau
- Favoriser l'infiltration des eaux localement
 - Inscrire dans les PLU l'infiltration
 - Conduire des projets de désimperméabilisation des surfaces
 - Valoriser les filières d'ANC qui traitent localement les eaux

B. Le développement économique durable en valorisant l'économie circulaire, l'économie de proximité (commerce, tourisme, artisanat, circuits courts...) et l'économie sociale et solidaire

EBER a construit une stratégie de développement économique qui fixe les orientations prioritaires sur les prochaines années à venir. La communauté de communes souhaite se positionner comme un acteur de référence au sein des écosystèmes du développement économique durable, garant des marqueurs territoriaux et catalyseur d'énergies au service de l'activité, de l'emploi et de l'innovation.

Les objectifs stratégiques s'articulent autour de 5 axes :

- **Consolider les fondations du développement endogène : ancrer les entreprises sur le territoire, favoriser leur développement, soutenir la création d'entreprises,**
- **Dynamiser et prendre appui sur les piliers industriels pour amplifier le développement : filières phares et entreprises leaders,**
- **Fortifier la cohérence de l'identité du territoire et renforcer la visibilité des marqueurs territoriaux,**
- **Assurer le déploiement de parcours d'accueil et d'intégration de nouvelles entreprises endogènes / exogènes et nouveaux arrivants,**
- **Stimuler l'innovation, soutenir les entreprises et initiatives innovantes dans les sphères présentielle et productives**

La très forte évolution de la population au cours des dernières années a créé un déséquilibre entre les fonctions économique et résidentielle du territoire. Une double spécificité caractérise ce phénomène :

- **Le secteur productif est surreprésenté avec notamment un poids des emplois dans le secteur de la fabrication presque deux fois supérieur à la moyenne nationale.**
- **Les efforts de diversification en faveur de l'économie présentielle ont conduit le territoire à disposer d'un pourcentage d'emplois dans la distribution et dans les services de proximité équivalent ou supérieur aux moyennes nationale et régionales.**

Il est important de souligner que l'économie productive du territoire n'est pas dans un processus de désindustrialisation contrairement au phénomène observé dans d'autres régions mais qu'elle s'inscrit dans une logique de transition avec des innovations technologiques de pointe notamment dans le domaine de la « chimie verte ». Cette mutation doit avoir un effet d'entraînement sur l'économie présentielle en permettant notamment l'accueil de sous-traitants de ces industries sur les zones d'activité communautaires.

Bien que le poids de l'industrie soit fort sur le territoire d'industrie, ce secteur économique doit faire face à des difficultés liées à une concurrence mondiale toujours plus forte.

Les difficultés rencontrées sont aussi d'ordre foncier. Sous l'effet de l'urbanisation, de la raréfaction des terrains, de l'acceptation de l'industrie dans les villes, de l'évolution de la réglementation technologique et environnementale, les sites sont de plus en plus contraints. Ces entreprises sont implantées dans des sites industriels vieillissants nécessitant de repenser le modèle d'aménagement en mettant en œuvre des opérations de densification, de requalification et réhabilitation ou adaptation de l'offre immobilière et foncière des entreprises.

L'industrie rencontre également des difficultés importantes de recrutement pour des métiers tels qu'ouvriers qualifiés, techniciens et agents de maîtrise en industrie de process, dans les métiers de l'électricité et électronique. Les domaines de la mécanique, du travail des métaux et de la maintenance sont aussi concernés par cette tension sur l'emploi.

Ce manque de main d'œuvre (pénurie de profils, inadéquation des compétences, problème d'attractivité du secteur, desserte des sites industriels...) freine le développement des entreprises et touche d'autres secteurs tels que l'agro-alimentaire, les services aux personnes, la logistique ou encore le BTP. Améliorer la formation et l'employabilité des populations locales constitue un enjeu fort sur EBER. L'objectif est de parvenir à augmenter le niveau de qualification et de formation, notamment des jeunes, afin qu'ils soient en capacité de saisir les opportunités d'emplois présents dans le territoire mais aussi d'offrir une main d'œuvre locale qualifiée pour les entreprises qui s'installent. Ceci ne doit pas concerner uniquement les emplois industriels mais l'ensemble des filières en attente de main d'œuvre.

L'enjeu de la transition énergétique est au cœur du territoire d'industrie, certaines collectivités étant elles-mêmes engagées dans des démarches (TEPOS, PCAET, ...). L'économie circulaire, et plus largement l'écologie industrielle et territoriale présentent de vraies opportunités pour l'industrie en sécurisant les approvisionnements et la volatilité des matières premières, en diminuant les coûts de production et en créant une image différenciante.

Le territoire a par ailleurs déjà largement engagé une stratégie de diversification économique à partir du développement important de l'offre commerciale. En matière de commerce, le territoire doit désormais chercher à mieux équilibrer son offre de périphérie et son offre de proximité, là encore en lien avec l'amélioration de la qualité urbaine et de l'espace public dans l'agglomération. Le territoire doit également répondre à une tendance à la fragilisation des activités commerciales, artisanales et de services dans les centralités urbaines et villageoises, et à des phénomènes importants d'implantations commerciales d'opportunité le long des axes routiers. Pour répondre à ces enjeux, les élus affirment leur volonté forte de maîtriser le développement des équipements commerciaux et le rythme de création des m² commerciaux en périphérie afin qu'il soit davantage en adéquation avec l'évolution des besoins.

Enfin le développement de l'économie touristique représente un potentiel important pour le territoire. Plusieurs sites touristiques « phares » à l'échelle du territoire du SCOT jouent un rôle de vitrine touristique pour le territoire, à optimiser toujours plus dans le cadre d'une offre globale, avec mise en réseau des sites, coordination des manifestations, multiplication et bouclage des voles douces, développement de l'offre d'hébergement et de services. D'une manière générale, il s'agit de conforter l'attractivité touristique du territoire, en valorisant le tourisme fluvial, en promouvant notamment la préservation des paysages, des richesses environnementales, et des patrimoines (historiques, patrimoine bâti, petit patrimoine). Plus spécifiquement, l'objectif est d'anticiper les besoins d'aménagement liés au développement touristique : aménagement qualitatif des sites, organisation des déplacements doux, qualification et diversification de l'offre d'hébergement. EBER porte également une ambition de renforcement du maillage d'itinéraires cyclables avec la création de boucles locales de la ViaRhôna, l'aménagement de voies vertes et le développement d'une offre d'hébergement et de produits touristiques autour de ces axes cyclables.

C. La cohésion sociale en s'appuyant une offre de services accessible à tous

Historiquement EBER accueille une proportion importante d'ouvriers et d'employés. Le revenu moyen est inférieur aux moyennes départementale et régionale. Le territoire assiste à un développement des processus de précarisation. Les communes de l'agglomération qui concentrent les populations ayant le revenu médian le plus bas du territoire, sont particulièrement concernées.

➤ La politique de la ville

En 2015, le territoire est entré dans la géographie prioritaire de la politique de la ville avec deux quartiers Vieux Péage - les Ayencins et Route de Sablons répartis sur les communes de Péage-de Roussillon et Roussillon (respectivement 2 220 habitants sur Péage et 430 sur Roussillon). Si le quartier Route de Sablons se caractérise par un vieillissement de sa population, celui des Ayencins connaît quant à lui une surreprésentation des moins de 30 ans par rapport au reste de l'intercommunalité. Les poches de pauvreté se situent sur les communes de l'agglomération roussillonnaise et sur Beaurepaire. Néanmoins, les communes rurales connaissent aussi une paupérisation d'une partie de leurs habitants, précarité exacerbée par les problématiques de mobilité, d'accès à l'offre de soins et plus globalement d'accès au droit. La question du vieillissement de la population, de l'isolement des personnes âgées et la faiblesse du nombre de logements adaptés se pose. La crise sanitaire que nous connaissons n'a fait qu'accroître les inégalités et nécessite un traitement différencié pour répondre aux enjeux d'équité territoriale.

➤ Le numérique

La fracture numérique se fait elle aussi de plus en plus prégnante malgré les efforts portés par le Département de l'Isère pour déployer la fibre. Au-delà des contraintes techniques, c'est la question de la médiation numérique qui se pose et des modalités d'accompagnement des publics les plus isolés pour accéder au droit à l'heure de la dématérialisation et de l'administration 2.0. La crise sanitaire a mis en exergue cette problématique avec la fermeture des administrations lors du 1^{er} confinement et le déploiement de l'école à distance. L'intercommunalité souhaite s'engager dans une politique volontariste pour favoriser l'accès aux droits et aux services numériques, que ce soit au travers de Maisons France Services ou le développement de points d'accès sur le territoire, notamment en milieu rural (bus itinérants notamment). Des médiateurs numériques interviennent déjà au sein de la Médiathèque intercommunale, cette offre de services à vocation à se développer et à s'élargir pour couvrir l'ensemble des démarches administratives que ce soit en termes de santé, emploi, famille...

➤ La culture

Dans le cadre de ses compétences culturelles, EBER s'est engagée dans un Plan Local Educatif et Culturel (PLEAC) et a affirmé l'objectif d'accès à l'art et à la culture pour tous, avec une attention particulière portée sur la jeunesse, en offrant un accès à une culture diversifiée et à des pratiques artistiques de qualité. La Communauté de communes est également attentive à articuler sa stratégie de développement culturel avec les enjeux d'équité territoriale ainsi qu'avec les actions des territoires "Politique de la ville" portées par l'EPCI.

Il est à noter que le secteur de l'ex-CCTB est particulièrement sous-doté en équipements culturels structurants en mesure de déployer des projets d'éducation à l'art et la culture. Aussi, EBER veille à un équilibre du territoire, en proposant un déploiement de projets culturels en direction des publics géographiquement et socialement éloignés, tout en encourageant la montée en compétence des structures et acteurs locaux.

➤ La Petite Enfance

Sur le champ de la Petite Enfance, une réflexion a été initiée suite à la fusion pour harmoniser cette compétence qui s'exerçait différemment entre les deux anciennes intercommunalités. Aujourd'hui, un diagnostic territorial a été réalisé pour déterminer les enjeux et construire une politique d'intervention à l'échelle du nouveau territoire. L'objectif sera d'adapter l'offre de services aux besoins des populations en prenant en compte l'hétérogénéité des différents secteurs géographiques, de favoriser la mixité et le lien social, puis de développer et animer un réseau d'acteurs sur le périmètre d'intervention d'EBER.

➤ La santé

Initiée en 2017 sur l'ex CCPR, une réflexion avait été menée pour élaborer un plan Local de Santé sur la base d'un diagnostic territorial. La fusion des deux intercommunalités a ralenti le processus de formalisation. Aujourd'hui une actualisation du diagnostic est lancée pour intégrer le territoire du Beaurepairois afin de vérifier si les axes stratégiques qui avaient été identifiés sont pertinents à la nouvelle échelle d'EBER.

Les principales orientations visent à :

- Renforcer l'offre de soins
- Améliorer l'accès aux services d'écoute et renforce le partenariat en santé mentale
- Maintenir la coordination des acteurs de santé notamment auprès des publics en précarité
- Renforcer l'accès des publics prioritaires aux droits de santé, aux soins et à la prévention
- Soutenir les actions de promotion de la santé notamment autour de l'hygiène de vie
- Pour les patients diabétiques, faciliter l'accès aux soins et à la prévention secondaire
- Intégrer les problématiques de santé environnementale

L'année 2022 devrait permettre de finaliser le travail entrepris pour déboucher sur un Contrat Local de Santé.

➤ Le sport

EBER gère des équipements sportifs structurants en complémentarité des communes qui permettent un maillage territorial avec des équipements sportifs de proximité. Un schéma directeur des équipements sportifs a été établi pour organiser la solidarité dans l'accès aux pratiques sportives et aux équipements. Le sport constitue un levier structurant en faveur de la cohésion sociale et un facteur d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le schéma a permis de prioriser les investissements à venir et s'est intéressé principalement aux équipements couverts. Il pose également la question de l'animation de ces lieux et de l'optimisation de leur utilisation pour viser le plein emploi.

Fort de ce constat, la mise à disposition d'un socle d'équipements et de services répondant à la demande des populations apparaît comme un enjeu majeur. EBER souhaite ainsi mobiliser le CRTE pour favoriser la création ou la rénovation d'équipements répondant aux besoins de la population en lien avec ses compétences actuelles ou future.

Article 4 – Dispositifs contractuels existants sur le territoire de l'EPCI

DISPOSITIFS/PLANS	EBER	Contenu
DISPOSITIFS CONTRACTUELS		
QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) 2015-2022	2 communes (Le Péage de Roussillon et Roussillon)	Stratégie et plan d'actions pour réduire les inégalités entre les QPV et le reste du territoire qui s'articulent autour de : la cohésion sociale, le développement économique, l'emploi et la formation, l'amélioration du cadre de vie
Contrat ambition région 2017-2020	X	Contrat par lequel la Région décline sa politique d'aménagement du territoire sur l'intercommunalité. Il vise à soutenir les opérations d'investissement, sources de développement et de création d'emploi local.
Contrat de ruralité 2017-2020	X	Contractualisation qui permettait d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'intercommunalité pour améliorer la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires ruraux.
Protocole opérationnel Territoires d'industrie 2019-2022	X (co-signataire du protocole de VCA)	Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée l'État et ses opérateurs, les EPCI et les entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire. Le périmètre couvre Vienne Condrieu Agglomération, la CC Vallée du Garon, du Pays Mornantais, des Vallons du Lyonnais et EBER
Petites villes de demain 2021-2026	X Commune de Beaurepaire	Le programme PDV vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.
PLEAC (plan d'éducation artistique et culturelle) 2020-2023	X	Cette convention lie l'Etat, la Région, le Département, la CAF et EBER afin de favoriser un égal accès de tous à l'art et à la culture, avec une priorité forte en direction des enfants et des jeunes.

Plan d'inclusion active des personnes éloignées de l'emploi (Etat, Région, Département, Pôle Emploi) 2019-2023	X	Protocole signé entre l'Etat, la Région, le Département et Pôle Emploi qui vise à améliorer l'accès à l'emploi des personnes confrontées à une situation d'exclusion du marché du travail. Il s'inscrit dans une recherche de mise en cohérence des actions conduites par les différents partenaires.
Contrat de Performance des Alpes de l'Isère de Plaine (CPAI) avec le Département 2017-2021	X CPAI de l'Isère Rhodanienne et CPAI de Bièvre Valloire	Contrat conclu avec le Département et Vienne Condrieu agglomération pour décliner localement la politique touristique départementale. L'objectif est de maintenir l'Isère dans le palmarès des destinations touristiques. Les priorités sont données au tourisme fluvial, à la valorisation de l'itinérance, la valorisation des événements de grande envergure et les activités de pleine nature.
PLANS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
Programme local de l'habitat	A renouveler suite à la fusion	Le PLH est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal. Il décline pour 6 ans les réponses locales aux besoins d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre pour tous les publics
Plan de déplacement inter-entreprises INSPIRA Instauré en 2016	X	Le plan PDIE conventionné entre INSPIRA, la CCI et EBER a pour objet de faire adhérer la moitié des 4 000 salariés des zones concernées à la mise en place de réponses concrètes et mutualisées permettant de faciliter leurs déplacements
PLU intercommunal	En cours d'étude	Le PLUi permet aux communes qui y participent d'avoir entre les mains un document fort pour leur développement économique, qui évoque tous les sujets comme l'habitat, la gestion de l'énergie, la qualité paysagère. Le PLUi a pour ambition de dessiner une vision du territoire à 10 ou 15 ans.
Territoire à Energie Positive (TEPOS CV) 2019-2023	X	Procédure contractuelle qui permet de mettre en œuvre la stratégie Climat Air Energie afin de mener une réflexion globale sur les consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique

AUTRES		
Plan de Protection de l'Atmosphère (contractualisation en cours)	X PPA de l'agglomération lyonnaise	Ce plan vise les trois grands secteurs émetteurs de polluants que sont l'industrie, le résidentiel (habitat) et les transports, mais également l'urbanisme. Le PPA doit permettre de prévenir l'exposition future de la population et de traiter les points noirs de la qualité de l'air.
Contrat de mixité sociale 2020-2022	X (St Clair du Rhône)	Contrat formalisé dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU qui vise à produire des logements sociaux pour atteindre les objectifs réglementaires. Il s'agit d'anticiper et lever les obstacles à la réalisation des projets dans un cadre partenarial.

Article 5 – Le Plan d'action

Le plan d'action compte 113 projets :

- 60 sur la thématique Maîtrise de l'attractivité et préservation des ressources
- 3 sur la thématique Economie durable
- 50 sur la thématique Cohésion sociale

Article 6- Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les ambitions décrites à l'article 2 de ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

6.2. L'EPCI

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Elle s'engage à affecter les moyens humains et financiers qui permettront l'élaboration mais surtout la mise en œuvre du présent contrat.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique.

Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la

mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Le Département de l'Isère

Le Département a pris de nombreuses mesures et adopté un plan de soutien exceptionnel à destination des habitants et acteurs du territoire. Dès le confinement puis au sortir de cette période, il s'est positionné, en articulation avec l'Etat, la Région, les EPCI et les Communes et ses partenaires, comme un acteur de la reprise en jouant son rôle de chef de file des solidarités, mais aussi de donneur d'ordre solidaire de ses prestataires.

Dans le cadre de ce contrat, le Département conforte son soutien auprès des collectivités en cofinçant des projets structurants du territoire, dans un objectif à la fois de relance, de transition écologique et de vision partagée des enjeux de développement et d'attractivité. En tant que cosignataire du contrat, le Département sera associé au sein du comité de pilotage ainsi que dans les comités techniques préparatoires. Il s'engage à accompagner les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.

Le Département s'engage notamment à mobiliser ses compétences en ingénierie financière pour soutenir et valoriser les actions et projets au côté de l'EPCI et des porteurs de projets. Il mobilisera ses dispositifs de financement afin d'optimiser le soutien financier aux projets et actions du CRTE.

Article 7 - Gouvernance du contrat de relance et de transition écologique

Les représentants de l'État, du Département et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le sous-préfet de Vienne et le président de l'intercommunalité ou son représentant. Le président du conseil départemental ou son représentant en est membre de droit.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, du représentant du Département et de ses services, et des établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (Inclusion, adaptation, abandon...) , par le biais d'avenants

7.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, du département de l'Isère et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé de :

- représentants de l'intercommunalité
- représentants de la préfecture
- représentants du conseil départemental de l'Isère
- représentants de la direction départementale des territoires

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du contrat de relance et de transition écologique

L'évaluation des actions constitue un élément clé du pilotage du CRTE pour la collectivité, le département et l'État, au niveau local et national. Elle permet la mesure de l'avancée et de l'impact de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires. Elle constitue un levier d'animation, en particulier pour la mobilisation des partenaires et des habitants du territoire.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs de résultat, etc.). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un représentant de l'intercommunalité et d'un membre désigné du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Ce tableau de bord doit permettre l'agrégation des résultats de tous les CRTE et s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le CEREMA peut apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du contrat de relance et de transition écologique

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
Le contrat prendra fin lors du prochain renouvellement général de l'organe délibérant de l'EPCI.
Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 10 – Evolution et mise à jour du contrat de relance et de transition écologique

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Grenoble

le

11 OCT. 2021

Le préfet de l'Isère



Laurent PREVOST

La présidente de la Communauté de communes



Le président du Département de l'Isère



Jean-Pierre Barbier



Annexes

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des projets

Annexe 2 – Convention financière annuelle 2021

Annexe 3 – Convention d'adhésion de la commune de Beaurepaire, lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain »,



**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet de l'Isère ;

Le Président du Département de l'Isère
d'une part,

ET

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône représentée par sa Présidente
d'autre part,

dénommés les parties à la convention.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité concernée. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties signataires. Le contrat décline un plan d'actions sur les thématiques prioritaires pour le territoire et recense des projets sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou de l'intercommunalité.

La présente convention financière pour l'année 2021 liste les projets faisant l'objet d'un financement de l'État du département en 2021. Elle recense également des projets matures pour 2021 et pour le premier trimestre 2022 pour lesquels des financements sont demandés. Elle est accompagnée de fiches action.

Les subventions ne peuvent être accordées que sous réserve de présenter aux services instructeurs un dossier complet de demande accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires.

Les crédits régionaux, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage. Ils sont précisés dans les fiches action.

VU le CRTE de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, signé le _____, et plus particulièrement le plan d'actions ,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'actions,

Les parties à la convention conviennent :

ARTICLE 1^{er} : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE mis en œuvre sur le territoire de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, pour l'engagement d'actions en 2021 au regard du plan d'actions susvisé. Le financement des projets est soumis à la disponibilité des crédits et sous-réserve des dispositions de la loi de finance.

ARTICLE 2 : Projets financés par l'État au titre de 2021 (crédits de droit commun attribués à des projets prêts à démarrer en 2021)

Les financements acquis au titre du plan de relance pour l'année 2021 par l'EPCI signataire et ses communes membres sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Dotatlon concernée	Nature du projet	Montant HT des travaux (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux de subvention
AGNIN	DSIL « grands projets »	Réhabilitation de l'école (démolition de l'ancien bâtiment et création d'un nouveau)	994 715	198 943	20,00 %
ASSIEU	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux – rénovation thermique des bâtiments concernés	339 348	118 772	35,00 %
BEAUREPAIRE	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Réhabilitation de la tour Florie Richard	274 676	82 403	30,00 %
BEAUREPAIRE	DETR	Mise en accessibilité des bâtiments communaux - Phase 2 et 3	238 715	47 743	20,00 %
BOUGE CHAMBALUD	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique dans les écoles maternelles et primaires	50 263	20 105	40,00 %
CHALON	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes	33 118	11 591	35,00 %
COUR ET BUIS	DETR	Réfection et requalification de la salle du conseil et des bureaux de la mairie	32 366	6 473	20,00 %
EBER	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	travaux de renouvellement d'une partie des réseaux d'amenée des effluents à la STEP d'Auberives sur Varèze.	189 204	68 221	35,00 %
EBER	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Amélioration de l'assainissement du chemin du Tinal à Anjou	134 530	47 085	35,00 %
EBER - ASSIEU	DETR	Travaux de sécurité : Rue Bois Pilon	44 140	8 828	20,00 %
EBER - CLONAS SUR VAREZE	DETR	Travaux de sécurité : Carrefour des Rozons	171 120	34 224	30,00 %
PACT	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Rénovation et transformation de la cure du village en local médical	210 297	76 603	35,00 %
POMMIER DE BEAUREPAIRE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Travaux de rénovation énergétique du restaurant scolaire	62 258	24 903	40,00 %
SALAISE SUR SANNE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de l'école Joliot;Curie	907 500	228 875	25,00 %
ST CLAIR DU RHONE	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Valorisation patrimoniale de la salle Benatru	517 705	155 311	30,00 %
ST MAURICE L'EXIL	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation du système de chauffage de l'école élémentaire de Givray	38 858	7 772	20,00 %
SYNDICAT ACTIONS SOCIALES ET SPORTIVES DES 4 VILLAGES	DETR	Création d'un terrain synthétique de football	955 638	191 128	20,00 %
VILLE SOUS ANJOU	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation des locaux de l'école communale	23 528	8 235	35,00 %
TOTAL			4 700 274	1 333 215	

L'État a pris acte des projets suivants qui sont susceptibles de bénéficier d'un prochain financement sous réserve de la disponibilité des crédits :

Maître d'ouvrage	Dotatlon concernée	Nature du projet	Montant HT des travaux (en€)
ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE	DSIL « grands projets »	Création d'itinéraires cyclables d'intérêt touristique	458 500
LE PEAGE DE ROUSSILLON	DSIL « grands projets »	Aménagement de la Place Paul Morand	3 500 000
REVEL TOURDAN	DSIL « grands projets »	Réalisation d'un parking enherbé avec pavés drainants et aménagement d'une placette avec création de toilettes publiques PMR	85 187
ROUSSILLON	DSIL « grands projets »	Mise aux normes et sécurisation de la gendarmerie	129 000
ST MAURICE L'EXIL	DSIL « grands projets »	Réhabilitation partielle et mise en accessibilité de l'école élémentaire de Port Vieux	254 342
VERNIOZ	DSIL « grands projets »	Extension du groupe scolaire (4ème classe + espace psychomotricité) et aménagements espaces éducatifs et sportifs	635 267
		TOTAL	5 062 296

ARTICLE 3 : Projets financés par le département au titre de 2021 (crédits de droit commun attribués à des projets prêts à démarrer en 2021)

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés. Ainsi, concernant les dotations du Département, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier du Département au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles.

Les financements acquis par l'EPCI signataire et les communes membres sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant HT des travaux (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux de subvention
Agnin	Réhabilitation de l'école (démolition de l'ancien bâtiment et création d'un nouveau)	994 715	366 497	37%
Beaurepaire	Travaux d'accessibilité dans Les bâtiments communaux	610 000	122 622	20%
Beaurepaire	Renouvellement des aires de jeux	77 500	27 006	35%
Beaurepaire	Tour Florie-Richard	230 000	50 000	22%
Bougé-Chambalud	Rénovation thermique des écoles maternelles et primaire	78 274	46 964	60%
Chalon	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	32 567	14 655	45%
Cour et Buis	Aménagement mairie	38 838	11 328	29%
Jarclieu	Rénovation et extension de l'école maternelle	1 281 238	648 617	51%
Monteroux Milieu	Réhabilitation de l'école élémentaire et isolation de la cantine	343 517	206 110	60%
Péage-de-Roussillon	Création d'un city parc aux Ayencins	250 000	31 814	13%
Péage-de-Roussillon	Réhabilitation de la maternelle Ollier	1 015 250	203 050	20%
Péage-de-Roussillon	réhabilitation de l'annexe Ollier pour l'accueil péri-scolaire	248 372	49 674	20%
Péage-de-Roussillon	Rénovation du gymnase Ollier	100 000	20 000	20%
Pisieu	Rénovation de la salle des Fêtes (2ème phase)	150 928	25 375	17%
Pommier de Beaurepaire	Rénovation énergétique bâtiment restaurant scolaire	62 258	37 356	60%
Primarette	Construction d'un restaurant scolaire, réfection de la toiture école et restauration école maternelle	876 490	525 894	60%
Roussillon	Terrain de football synthétique (accès au sport)	1 200 000	180 000	15%
Saint-Alban du Rhône	Aménagement cantine scolaire (création local de stockage, panneaux acoustiques, volets roulants cantine et école)	109 835	65 901	60%
Saint-Barthélémy	Aménagement d'une aire de jeu au square communal	114 430	40 051	35%
Saint Clair du Rhône	Rénovation de la salle de l'Espace Benatru - Accueil enfants / jeunesse	484 800	88 514	18%
Saint-Maurice l'Exil	Réhabilitation de l'école élémentaire Port Vieux (1ère phase de rénovation thermique + mise en accessibilité)	264 342	152 606	60%
Saint-Maurice l'Exil	Rénovation du système de chauffage de l'école élémentaire Givray	46 558	27 935	60%
Salaise suranne	Rénovation thermique du groupe scolaire Jofiot-Curie	907 500	90 750	10%
Syndicat Actions Sociales et Sportives 4 Villages	Création d'un terrain synthétique de football	1 039 952	311 986	30%
Vernioz	Médiathèque Intercommunale (Chalon, Monteroux Milieu)	743 937	184 654	25%
Vernioz	Extension du groupe scolaire (4ème classe + espace psychomotricité)	299 662	179 797	60%
	Aménagements espaces éducatifs et sportifs	321 035	80 260	25%
Ville sous Anjou	Rénovation énergétique des locaux de l'école (remplacement des menuiseries extérieures)	34 028	20 417	60%
TOTAL		10 906 074	3 809 831	

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires. Il se réunira au dernier trimestre 2021 pour étudier les fiches actions des projets prêts à démarrer en 2022 et en vue de l'actualisation du CRTE et de ses annexes par voie d'avenant.

Fait à Grenoble, le **11 OCT. 2021**

Le Préfet de l'Isère

Laurent PREVOST



Le Président du Département de l'Isère

Jean-Pierre Barbier

La Présidente de la Communauté de communes

ENTRE
L'Isère
ET


PROGRAMMATION PREVISIONNELLE CRTE EBER

Axe	Dénomination	Thématique	Typologie	Maître d'ouvrage	Opération	Calendrier prévisionnel	Coût total HT	Subvention demandée	Taux de subvention
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Rénovation de bâtiments	EBER	Extension et mutualisation du pôle technique de Beaurepaire	fin 2021			
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Salaise sur Sanne	Aménagement place Elsa Triolet	2021-2022	1 106 214 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Revel Tourdan	aménagement parking centre bourg	juin-21	85 187 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Péage-de-Roussillon	Aménagement Place Paul Morand	juin-21	3 500 000 €	2 100 000 €	60%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Auberives sur Varèze	Aménagement et sécurisation du Foyer	sept-21	57 500 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Saint Prim	Embellissement aménagement place de l'église	2021	35 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Sonnay	Aménagement de la place de l'Eglise	dernier trimestre 2021	350 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Roussillon	Aménagement de la Place de la République	2021-2025	1 000 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Chanas	Aménagement centre village	2023	1 000 000 €	500 000 €	20%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Clonas sur Varèze	Aménagement du centre bourg (phase 1 : commerces, logements et place du village , extension médiathèque, accès + parking et parvis de l'école)	2023-2024	1 675 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Espaces publics, espaces verts	Clonas sur Varèze	Aménagement du centre bourg phase 2 (logements et venelle piétonne)	2025-2026			
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Opération de requalification	Beaurepaire	Requalification du centre bourg	2021 à 2025 (3 phases)	2 000 000 €		20% sur 760 000€ (phase 1)
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Rénovation de bâtiments	Beaurepaire	Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux	en cours 2021	610 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Rénovation de bâtiments	Salaise sur Sanne	Aménagement de l'école maternelle Joliot-Curie	juil-21	400 000 €	120 000,00 €	30%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Rénovation de bâtiments	Salaise sur Sanne	Rénovation thermique du groupe scolaire Joliot-Curie	juil-21	907 500 €	272 250,00 €	30%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	rénovation de bâtiments	Cour et Buis	Aménagement mairie	juin-21	38 838 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Rénovation de bâtiments	Saint Alban du Rhône	Aménagement cantine scolaire (création local de stockage, panneaux acoustiques, volets roulants cantine et école)	juil-21	101 011 €	20 202 €	20%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Aménagement	Rénovation de bâtiments	Salaise sur Sanne	Déconstruction/reconstruction du Foyer communal	2023	4 600 000 €	1 380 000,00 €	30%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Ville sous Anjou	Rénovation énergétique des locaux de l'école (remplacement des menuiseries extérieures)	Démarrage des travaux : 2ème/3ème trimestre 2021	23 528 €	Le maximum possible	Le maximum possible
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	ASSIEU	Réalisation d'une chaufferie bois collective avec réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux et rénovation thermique des bâtiments concernés (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, salle associative, école primaire)	Début travaux au 4ème trimestre 2021	339 348 €	118 772 €	35%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	St-Maurice l'Exil	Rénovation du système de chauffage de l'école élémentaire Givray	démarrage avril 2021 (fini)	38 858 €	7 772 €	20%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	St-Maurice l'Exil	Réhabilitation de l'école élémentaire Port Vieux (1ère phase de rénovation thermique + mise en accessibilité)	début juillet 2021	254 342 €	50 869 €	20%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Pommier de Beaurepaire	Rénovation énergétique bâtiment restaurant scolaire	4ème trimestre 2021	62 258 €	12 452 €	20%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Moissieu-Sur-Dolon	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Après été 2021-2022	90 000 €	45 000 €	50%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Moissieu-Sur-Dolon	Isolation salle des associations	Après été 2021-2022	18 000 €	9 000 €	50%

1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Beaurepaire	Amélioration de la façade bois du gymnase	dernier trimestre 2021	85 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Chalon	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	été 2021	33 117 €	9 935 €	30%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Auberives sur Varèze	Rénovation énergétique du foyer	sept-21	61 320 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Clonas sur Varèze	Extension du foyer communal avec isolation thermique	4ème trimestre 2021	176 564 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Saint Prim	Rénovation du système de chauffage de l'école élémentaire	2022			
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Saint Prim	Rénovation du système de chauffage de la mairie	2022			
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	EBER	Programme de réhabilitation énergétique du patrimoine intercommunal (études et travaux)	Mandat			
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	St-Maurice l'Exil	Rénovation de l'école élémentaire Port Vieux (2ème phase) + création d'un réfectoire	2022 - 2024	1 265 672 €	379 702 €	30%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Roussillon	Foyer Grumbach - travaux d'isolation (rénovation énergétique du patrimoine)	2023	400 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Roussillon	Mairie (château) changement chaudière	2023	45 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Roussillon	Plan pluriannuel de performance énergétique des bâtiments communaux (diagnostic et mise en œuvre)	juin-21	50 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Beaurepaire	Rénovation thermique école maternelle Gambetta	2022	200 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Monteroux Milieu	Réhabilitation de l'école élémentaire et isolation de la cantine	sept-21	343 517 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Efficacité énergétique	Agnin	Réalisation d'une chaufferie bois et création d'un réseau de chaleur	2022	340 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Production d'EnR	St-Maurice l'Exil	Installation de panneaux photovoltaïques	mai-21	33 226 €	9 968 €	30%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Production d'EnR	Salaise sur Sanne	Installation de panneaux photovoltaïques	fin 2021	55 000 €	16 500 €	30%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Production d'EnR	Beaurepaire	Couverture 2 terrains de tennis en photovoltaïque	2023	287 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Production d'EnR	Beaurepaire	Couverture boulodrome en photovoltaïque	2023	200 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Eclairage public	Beaurepaire	Rénovation de la performance de l'éclairage public	2ème semestre 2021/2025	500 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Energies	Eclairage public	Saint Clair du Rhône	Changement éclairage LED	2021-2026	250 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Eau, nature et biodiversité	Gestion quantitative et qualitative de l'eau	Beaurepaire	Arrosage raisonné des terrains sportifs	2022	106 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Eau, nature et biodiversité	Gestion quantitative et qualitative de l'eau	EBER	Création d'un méthaniseur des boues sur la STEP intercommunale	Mandat			
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Eau, nature et biodiversité	Gestion quantitative et qualitative de l'eau	EBER	Etudes et investissements pour optimiser la consommation d'eau du Port des Roches de Condrieu	Mandat	Non défini		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Véhicules électriques, hybrides...	EBER	Favoriser la mutation du parc roulant de la collectivité pour une mobilité décarbonée (diagnostic - PPI acquisition véhicules)	Mandat	Diagnostic 7 500 € Investissement à définir		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Véhicules électriques, hybrides...	Les Roches de Condrieu	Mutation de la flotte de véhicules communaux pour des véhicules à énergie propre	Mandat			
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	véhicules électriques, hybrides...	Sablons	Renouvellement parc véhicules	juin-21	40 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Mobilités douces	EBER	RN7	mandat			
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Mobilités douces	Auberives sur Varèze	Création d'un cheminement modes doux - Foyer	sept/oct 2021	68 410 €		

1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Mobilités douces	St Maurice	Passerelle sur contre canal - aménagement d'un sentier du patrimoine	nov-21	165 000 €	33 000 €	20%
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Mobilités douces	Saint Prim	Liaisons et aménagement contournement de l'école	Mandat	Non défini		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Mobilités douces	EBER	Développement de solutions en faveur des modes doux (pistes cyclables, aires de covoiturage, acquisition vélos à assistance électriques, signalétique...)	Mandat			
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Mobilités douces	EBER	Liaisons et aménagement cyclables et paysager du Port des Roches de Condrieu	Mandat	Non défini		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Mobilités douces	Roussillon	Projet d'encouragement de l'utilisation des modes doux sur la commune (solutions de mobilité décarbonée)	2021	25 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Mobilités douces	Roussillon	Cheminement piéton d'accès à la médiathèque (solution mobilité décarbonée)	2021 - 2022	100 000 €		
1	Maîtrise attractivité et préservation ressources	Mobilités	Mobilités douces	Roussillon	Cheminement piéton entre le couvent et l'étang (solution de mobilité décarbonée)	2023	100 000 €		
2	Economie durable	Economie verte et circulaires	Ecologie industrielle et économie collaborative	Clonas sur Varèze	Réhabilitation d'un ensemble immobilier pour l'activité économique (bureaux, locaux commerciaux, espaces extérieurs)	début 2022	458 750 €		
2	Economie durable	Economie verte et circulaires	Tourisme durable	EBER	Création d'un ponton supplémentaire au Port des Roches de Condrieu (études préalables)	Mandat	150 000 €		
2	Economie durable	Economie verte et circulaires	Gestion, valorisation des déchets, réemploi	EBER	Création d'une nouvelle déchèterie intercommunale	Mandat	1 000 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	TIC	Beaurepaire	Labellisation France Services	Fin 2021	70 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	TIC	EBER	Création de Maisons France Services (2)	Mandat			
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Pisieu	Rénovation de la salle des Fêtes (2ème phase)	2ème trimestre 2021 (fin travaux juin 2021)	150 928 €	45 278 €	30%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Ville sous Anjou	Création d'une aire de jeux et d'un city stade	Démarrage des travaux : 3ème / 4ème trimestre 2021	100 000 €	Le maximum possible	Le maximum possible
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Roussillon	Terrain de football synthétique (accès au sport)	Fin 2021	1 400 000 €	210 000 €	15%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Beaurepaire	Tour Florie-Richard	2021	230 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Beaurepaire	Terrain multisports	dernier trimestre 2021	92 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Beaurepaire	Renouvellement des aires de jeux	Eté 2021	35 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Sonnay	construction d'un skatepark	2ème semestre 2021			
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Péage-de-Roussillon	réhabilitation de l'annexe Ollier pour l'accueil péri-scolaire	Fin juin 2021	248 372 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Péage-de-Roussillon	Création d'un city parc aux Ayencins	juin-21	250 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Clonas sur Varèze	Espace Est et Ouest du pôle d'animation et pôle sportif (Padel et aménagement de 2 plaines avec démolition des anciens vestiaires du foot)	4ème trimestre 2021-2022	597 950 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Saint Clair du Rhône	Rénovation de la salle de l'Espace Benatru - Accueil enfants / jeunesse	avr-21	517 707 €		

3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	St Barthélémy	Aménagement d'une aire de jeu au square communal	avr-21	114 430 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Primarette	Construction d'un restaurant scolaire, réfection de la toiture école et restauration école maternelle - Phase 1	1er juin 2021	876 490 €		20%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Vernioz	Médiathèque intercommunale (Chalon, Monsteroux Milieu)	juin-21	743 937 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Beaurepaire / St Barthelemy de Beaurepaire	Rénovation du Pont du Pouloux	2022	120 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Bougé Chambalud	création d'un terrain multi sport		93 125 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Pact	Création d'un parc de crossfit	mandat			
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Auberives sur Varèze	Création d'une aire de jeux (foyer) et renouvellement aires de jeux (city park)	mai juin 2022	15 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Auberives sur Varèze	Extension foyer (salle de rangement et construction d'une salle de réception)	mandat	Non défini		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Péage-de-Roussillon	Complexe sportif Mandela (Gymnase et piscine)	mandat	4 000 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Péage-de-Roussillon	Rénovation du gymnase Ollier		100 000 €	10 000 €	10%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Péage-de-Roussillon	Réhabilitation salle Dufeu	mandat	5 000 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Beaurepaire	Création d'un "pump track"	2022	50 000 €		
3	Cohésion sociale	services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Revel Tourdan	Création d'un "pump track"	2022 ou 2023	60 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Revel Tourdan	Mise en conformité du stade defoot	2022-2023			
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Revel Tourdan	Création d'une hall polyvalente	2023-2024	90 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Beaurepaire	Construction de vestiaires pour le foot	2023	500 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Saint Prim	Création d'une aire de jeux et d'un city stade	2023			
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Bellegarde-Poussieu	Rénovation ou construction d'une salle socio-culturelle et médiathèque avec changement chauffage	Sur le mandat	En phase d'étude		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Roussillon	Restauration et ouverture au public du couvent des Minimes (accès à la culture)	2023	600 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	Roussillon	Restauration et ouverture au public d'une nouvelle salle historique du Château (accès à la culture)	2026	500 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	EBER	Programme de réhabilitation des gymnases intercommunaux - Beaurepaire mise en accessibilité, rénovation et extension	Mandat	1 000 000 €		

3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	EBER	Programme de réhabilitation des gymnases intercommunaux - Gymnase Pierre Quinon Salaise : couverture du plateau et réhabilitation de l'aire de pratique	Mandat	900 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	EBER	Programme de réhabilitation des gymnases intercommunaux - Gymnase Frédéric Mistral St Maurice l'Exil : réhabilitation intérieure et extension	Mandat	2 900 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs	EBER	Rénovation et extension piscine Aqualône	Mandat	Non chiffré		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Santé et soins	EBER	Travaux d'aménagement de la 4ème aile de la maison de santé de Beaurepaire	juin-21	263 000 €	64 547 €	25%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Santé et soins	Vernioz	Création parking au cœur de St Alban de Varèze pour accès à la maison de santé et aux commerces de proximité	juin-21	44 759 €	13 428 €	30%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Santé et soins	EBER	Extension de la Maison de Santé	Mandat (pas avant 2023)	600 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Tiers Lieux	Commune de Cheyssieu	Bâtiment multi-accueil : espace tertiaire (coworking, commerce, infirmières, orthophoniste, espace associatif, logements communaux)	4ème trimestre 2021	1 500 000 €	375 000 €	25%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Agnin	Démolition et construction d'un bâtiment scolaire (primaire)	juin 2021 à juin 2022	994 715 €	200 000 €	20%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Vernioz	Aménagement du groupe scolaire	juin-21	321 038 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Jarcieu	Rénovation et extension de l'école maternelle	juil-21	1 281 238 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Péage-de-Roussillon	Réhabilitation de la maternelle Ollier	fin 2021 à fin 2023	1 015 250 €	101 525 €	10%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Péage-de-Roussillon	Réhabilitation école maternelle des Ayencins	Mandat	1 000 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Saint Clair du Rhône	Regroupement des écoles et construction d'une cuisine centrale	mi 2022-mi 2024	4 500 000 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Chanas	Construction d'une école maternelle et d'une cantine	2022	2 500 000 €	500 000 €	20%
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Cour et Buis	Construction d'une cantine et extension de l'école	2022	2 178 238 €		
3	Cohésion sociale	Services aux territoires et citoyens	Formation, éducation et recherche	Beaurepaire	Rénovation d'un bâtiment de restauration scolaire	2023	1 140 000 €		

Maître d'ouvrage	Opération	Calendrier prévisionnel	Coût total HT	Subvention demandée	Taux de subvention	Autres financeurs	Commentaires
EBER	Travaux d'aménagement de la 4ème aile de la maison de santé de Beaurepaire	mai-21	177 000 €	44 250 €	25%	Attente retour Région sur éligibilité	Non éligible ARS
EBER	Extension de la Maison de Santé	Mandat (pas avant 2023)	600 000 €				
EBER	Extension du pôle technique de Beaurepaire	2021					
EBER	Création de Maisons France Services (2)	Mandat					
EBER	Programme de réhabilitation des gymnases intercommunaux Beaurepaire mise en accessibilité, rénovation et extension	Mandat	1 000 000 €				Schéma directeur des équipements sportifs
EBER	Programme de réhabilitation des gymnases intercommunaux Gymnase Pierre Quinon Salaise : couverture du plateau et réhabilitation de l'aire de pratique	Mandat	900 000 €				Schéma directeur des équipements sportifs
EBER	Programme de réhabilitation des gymnases intercommunaux Gymnase Frédéric Mistral St Maurice l'Exil : réhabilitation intérieure et extension	Mandat	2 900 000 €				Schéma directeur des équipements sportifs
EBER	Rénovation et extension piscine Aqualône	Mandat	Non chiffré				
EBER	Programme de réhabilitation énergétique du patrimoine intercommunal (études et travaux)	2021 - mandat					Action PCAET
EBER	Développement de solutions en faveur des modes doux (pistes cyclables, aires de covoiturage, acquisition vélos à assistance électriques, signalétique...)	2020-2026				Région, Département	Action PCAET
EBER	Création d'un méthaniseur des boues sur la STEP intercommunale	Mandat					Action PCAET
EBER	Favoriser la mutation du parc roulant de la collectivité pour une mobilité décarbonée (diagnostic - PPI acquisition véhicules)	2021-2026	Diagnostic 7 500 € Investissement à définir			Diagnostic cofinancé par CMA 38 et ADEME	Action PCAET
EBER	Liaisons et aménagement cyclables et paysager du Port des Roches de Condrieu	Mandat	Non défini				
EBER	Etudes et investissements pour optimiser la consommation d'eau du Port des Roches de Condrieu	Mandat	Non défini				
EBER	Création d'un ponton supplémentaire au Port des Roches de Condrieu (études préalables)	Mandat	150 000 €				
Commune de Pisieu	Rénovation de la salle des Fêtes (2ème phase)	2ème trimestre 2021	150 928 €	45 278 €	30%	Région : 75 464 € Département : 25 375 €	Subventions demandées, non acquises
Mairie de Ville sous Anjou	Création d'une aire de jeux et d'un city stade	Démarrage des travaux : 3ème / 4ème trimestre 2021	100 000 €	Le maximum possible	Le maximum possible	Financeurs sollicités : La Région, l'Etat et le Département (dossier en cours de montage)	
Mairie de Ville sous Anjou	Rénovation énergétique des locaux de l'école (remplacement des menuiseries extérieures)	Démarrage des travaux : 2ème/3ème trimestre 2021	23 528 €	Le maximum possible	Le maximum possible	Financeurs sollicités : La Région, l'Etat et le Département (dossier en cours de montage)	
COMMUNE D'ASSIEU	Réalisation d'une chaufferie bois collective avec réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux et rénovation thermique des bâtiments concernés (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, salle associative, école primaire)	Début travaux au 4ème trimestre 2021	339 348 €	118 772 €	35%	Région et Département	
Mairie de St-Maurice l'Exil	Rénovation du système de chauffage de l'école élémentaire Givray	Eté 2021	38 858 €	7 772 €	20%	Département de l'Isère (23 314,65 €)	
Mairie de St-Maurice l'Exil	réhabilitation de l'école élémentaire Port Vieux (1ère phase de rénovation thermique + mise en accessibilité)	Eté 2021	254 342 €	50 869 €	20%	Département de l'Isère (152 605,00 €)	

Mairie de St-Maurice l'Exil	Rénovation de l'école élémentaire Port Vieux (2ème phase) + création d'un réfectoire	2022 - 2024	1 265 672 €	379 702 €	30%		
Commune de Pommier de Beurepaire	Rénovation énergétique bâtiment restaurant scolaire	4ème trimestre 2021	62 258 €	21 790 €	35%	Département	
Commune d'Agnin	Démolition et construction d'un bâtiment scolaire (primaire)	juin 2021 à juin 2022	994 715 €	200 000 €	20%	région - 100 000 € Conférence territoriale Dpt : 167 554 € Plan de relance département : 198 243 €	
Commune de Moissieu-Sur-Dolon	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	2021-2022	90 000 €	45 000 €	50%	Région et Département	
Commune de Moissieu-Sur-Dolon	Isolation salle des associations	2021-2022	18 000 €	9 000 €	50%	Région et Département	
Commune de Roussillon	Foyer Grumbach - travaux d'isolation (rénovation énergétique du patrimoine)	2022	400 000 €				plan de financement non défini
Commune de Roussillon	Mairie (château) changement chaudière	2023	45 000 €				plan de financement non défini
Commune de Roussillon	Plan pluriannuel de performance énergétique des bâtiments communaux (diagnostic et mise en œuvre)	2021 - durée du mandat	1 500 000 €				plan de financement non défini
Commune de Roussillon	Projet d'encouragement de l'utilisation des modes doux sur la commune (solutions de mobilité décarbonée)	Mandat	150 000 €			Département - plan dédié à venir	plan de financement non défini
Commune de Roussillon	Cheminement piéton d'accès à la médiathèque (solution mobilité décarbonée)	2021	200 000 €				plan de financement non défini
Commune de Roussillon	Cheminement piéton entre le couvent et l'étang (solution de mobilité décarbonée)	2021	100 000 €				plan de financement non défini
Commune de Roussillon	Terrain de football synthétique (accès au sport)	2021	1 400 000 €	210 000 €	15%	Département, Région, Etat, FFF	
Commune de Roussillon	Restauration et ouverture au public du couvent des Minimes (accès à la culture)	2023	600 000 €				plan de financement non défini
Commune de Roussillon	Restauration et ouverture au public d'une nouvelle salle historique du Château (accès à la culture)	2026	500 000 €				plan de financement non défini
Beurepaire	Requalification du centre bourg	2021 à 2025 (3 phases)	2 000 000 €		20% sur 760 000€ (phase 1)	Région AURA	
Beurepaire	Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux	2021	610 000 €			Région AURA 100 000 €	
Beurepaire	Labellisation France Services	Fin 2021	70 000 €				
Beurepaire	Tour Florie-Richard	2021	230 000 €			Département / Fondation Bern / Fondation du patrimoine	
Beurepaire	Terrain multisports	2021	92 000 €				
Beurepaire	Rénovation thermique école maternelle Gambetta	2022	200 000 €				
Beurepaire	Renouvellement des aires de jeux	2021	35 000 €				
Beurepaire	Amélioration de la façade bois du gymnase	2021	85 000 €				
Beurepaire	Rénovation de la performance de l'éclairage public	2021/2025	500 000 €				
Beurepaire / St Barthelemy de Beurepaire	Rénovation du Pont du Pouloux	2021/2022	120 000 €				
Beurepaire	Rénovation d'un bâtiment de restauration scolaire	2023	1 140 000 €				
Beurepaire	Arrosage raisonné des terrains sportifs	2022	106 000 €				
Beurepaire	Création d'un "pump track"	2022	50 000 €				
Beurepaire	Construction de vestiaires pour le foot	2023	500 000 €				
Beurepaire	Couverture 2 terrains de tennis en photovoltaïque	2023	287 000 €			Prise en charge partielle par porteur de projet	
Beurepaire	Couverture boulodrome en photovoltaïque	2023	200 000 €			Prise en charge partielle par porteur de projet	
Commune de Cheyssieu	Bâtiment multi-accueil : espace tertiaire (commerce, infirmières, orthophoniste, espace associatif, logements communaux	4ème trimestre 2021	1 500 000 €	375 000 €	25%		

Mairie de Chalon	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	2021	33 117 €	9 935 €	30%	Région Bonus relance 1655 € Département 14 903 €	Sub sollicitées
Commune des Roches de Condrieu	Mutation éclairage en LED	2021-2022	80 000 €	40 000 €	50%		
Commune de Saint Romain de Surieu	Toilettes sèches sur le GR 65 et du chemin de St Jacques de Compostelle	juin-21	13 200 €	6 550 €	50%	Région	Sub sollicitées
Commune de Bellegarde-Poussieu	Rénovation ou construction d'une salle socio-culturelle et médiathèque avec changement chauffage	Sur le mandat	En phase d'étude				



**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet de l'Isère ;

Le Président du Département de l'Isère
d'une part,

ET

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône représentée par sa Présidente
d'autre part,

dénommés les parties à la convention.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité concernée. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties signataires. Le contrat décline un plan d'actions sur les thématiques prioritaires pour le territoire et recense des projets sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou de l'intercommunalité.

La présente convention financière pour l'année 2021 liste les projets faisant l'objet d'un financement de l'État du département en 2021. Elle recense également des projets matures pour 2021 et pour le premier trimestre 2022 pour lesquels des financements sont demandés. Elle est accompagnée de fiches action.

Les subventions ne peuvent être accordées que sous réserve de présenter aux services instructeurs un dossier complet de demande accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires.

Les crédits régionaux, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage. Ils sont précisés dans les fiches action.

VU le CRTE de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, signé le _____, et plus particulièrement le plan d'actions ,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'actions,

Les parties à la convention conviennent :

ARTICLE 1^{er} : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE mis en œuvre sur le territoire de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, pour l'engagement d'actions en 2021 au regard du plan d'actions susvisé. Le financement des projets est soumis à la disponibilité des crédits et sous-réserve des dispositions de la loi de finance.

ARTICLE 2 : Projets financés par l'État au titre de 2021 (crédits de droit commun attribués à des projets prêts à démarrer en 2021)

Les financements acquis au titre du plan de relance pour l'année 2021 par l'EPCI signataire et ses communes membres sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Dotation concernée	Nature du projet	Montant HT des travaux (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux de subvention
AGNIN	DSIL « grands projets »	Réhabilitation de l'école (démolition de l'ancien bâtiment et création d'un nouveau)	994 715	198 943	20,00 %
ASSIEU	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux – rénovation thermique des bâtiments concernés	339 348	118 772	35,00 %
BEAUREPAIRE	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Réhabilitation de la tour Florie Richard	274 676	82 403	30,00 %
BEAUREPAIRE	DETR	Mise en accessibilité des bâtiments communaux - Phase 2 et 3	238 715	47 743	20,00 %
BOUGE CHAMBALUD	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique dans les écoles maternelles et primaires	50 263	20 105	40,00 %
CHALON	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes	33 118	11 591	35,00 %
COUR ET BUIS	DETR	Réfection et requalification de la salle du conseil et des bureaux de la mairie	32 366	6 473	20,00 %
EBER	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	travaux de renouvellement d'une partie des réseaux d'amenée des effluents à la STEP d'Auberives sur Varèze.	189 204	68 221	35,00 %
EBER	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Amélioration de l'assainissement du chemin du Tinal à Anjou	134 530	47 085	35,00 %
EBER - ASSIEU	DETR	Travaux de sécurité : Rue Bois Pilon	44 140	8 828	20,00 %
EBER - CLONAS SUR VAREZE	DETR	Travaux de sécurité : Carrefour des Rozons	171 120	34 224	30,00 %
PACT	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Rénovation et transformation de la cure du village en local médical	210 297	76 603	35,00 %
POMMIER DE BEAUREPAIRE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Travaux de rénovation énergétique du restaurant scolaire	62 258	24 903	40,00 %
SALAISE SUR SANNE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de l'école Joliot;Curie	907 500	228 875	25,00 %
ST CLAIR DU RHONE	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Valorisation patrimoniale de la salle Benatru	517 705	155 311	30,00 %
ST MAURICE L'EXIL	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation du système de chauffage de l'école élémentaire de Givray	38 858	7 772	20,00 %
SYNDICAT ACTIONS SOCIALES ET SPORTIVES DES 4 VILLAGES	DETR	Création d'un terrain synthétique de football	955 638	191 128	20,00 %
VILLE SOUS ANJOU	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation des locaux de l'école communale	23 528	8 235	35,00 %
TOTAL			4 700 274	1 333 215	

L'État a pris acte des projets suivants qui sont susceptibles de bénéficier d'un prochain financement sous réserve de la disponibilité des crédits :

Maître d'ouvrage	Dotatlon concernée	Nature du projet	Montant HT des travaux (en€)
ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE	DSIL « grands projets »	Création d'itinéraires cyclables d'intérêt touristique	458 500
LE PEAGE DE ROUSSILLON	DSIL « grands projets »	Aménagement de la Place Paul Morand	3 500 000
REVEL TOURDAN	DSIL « grands projets »	Réalisation d'un parking enherbé avec pavés drainants et aménagement d'une placette avec création de toilettes publiques PMR	85 187
ROUSSILLON	DSIL « grands projets »	Mise aux normes et sécurisation de la gendarmerie	129 000
ST MAURICE L'EXIL	DSIL « grands projets »	Réhabilitation partielle et mise en accessibilité de l'école élémentaire de Port Vieux	254 342
VERNIOZ	DSIL « grands projets »	Extension du groupe scolaire (4ème classe + espace psychomotricité) et aménagements espaces éducatifs et sportifs	635 267
		TOTAL	5 062 296

ARTICLE 3 : Projets financés par le département au titre de 2021 (crédits de droit commun attribués à des projets prêts à démarrer en 2021)

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés. Ainsi, concernant les dotations du Département, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier du Département au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles.

Les financements acquis par l'EPCI signataire et les communes membres sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant HT des travaux (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux de subvention
Agnin	Réhabilitation de l'école (démolition de l'ancien bâtiment et création d'un nouveau)	994 715	366 497	37%
Beaurepaire	Travaux d'accessibilité dans Les bâtiments communaux	610 000	122 622	20%
Beaurepaire	Renouvellement des aires de jeux	77 500	27 006	35%
Beaurepaire	Tour Florie-Richard	230 000	50 000	22%
Bougé-Chambalud	Rénovation thermique des écoles maternelles et primaire	78 274	46 964	60%
Chalon	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	32 567	14 655	45%
Cour et Buis	Aménagement mairie	38 838	11 328	29%
Jarclieu	Rénovation et extension de l'école maternelle	1 281 238	648 617	51%
Monteroux Milieu	Réhabilitation de l'école élémentaire et isolation de la cantine	343 517	206 110	60%
Péage-de-Roussillon	Création d'un city parc aux Ayencins	250 000	31 814	13%
Péage-de-Roussillon	Réhabilitation de la maternelle Ollier	1 015 250	203 050	20%
Péage-de-Roussillon	réhabilitation de l'annexe Ollier pour l'accueil péri-scolaire	248 372	49 674	20%
Péage-de-Roussillon	Rénovation du gymnase Ollier	100 000	20 000	20%
Pisieu	Rénovation de la salle des Fêtes (2ème phase)	150 928	25 375	17%
Pommier de Beaurepaire	Rénovation énergétique bâtiment restaurant scolaire	62 258	37 356	60%
Primarette	Construction d'un restaurant scolaire, réfection de la toiture école et restauration école maternelle	876 490	525 894	60%
Roussillon	Terrain de football synthétique (accès au sport)	1 200 000	180 000	15%
Saint-Alban du Rhône	Aménagement cantine scolaire (création local de stockage, panneaux acoustiques, volets roulants cantine et école)	109 835	65 901	60%
Saint-Barthélémy	Aménagement d'une aire de jeu au square communal	114 430	40 051	35%
Saint Clair du Rhône	Rénovation de la salle de l'Espace Benatru - Accueil enfants / jeunesse	484 800	88 514	18%
Saint-Maurice l'Exil	Réhabilitation de l'école élémentaire Port Vieux (1ère phase de rénovation thermique + mise en accessibilité)	264 342	152 606	60%
Saint-Maurice l'Exil	Rénovation du système de chauffage de l'école élémentaire Givray	46 558	27 935	60%
Salaise suranne	Rénovation thermique du groupe scolaire Jofiot-Curie	907 500	90 750	10%
Syndicat Actions Sociales et Sportives 4 Villages	Création d'un terrain synthétique de football	1 039 952	311 986	30%
Vernioz	Médiathèque Intercommunale (Chalon, Monsteroux Milieu)	743 937	184 654	25%
Vernioz	Extension du groupe scolaire (4ème classe + espace psychomotricité)	299 662	179 797	60%
	Aménagements espaces éducatifs et sportifs	321 035	80 260	25%
Ville sous Anjou	Rénovation énergétique des locaux de l'école (remplacement des menuiseries extérieures)	34 028	20 417	60%
TOTAL		10 906 074	3 809 831	

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires. Il se réunira au dernier trimestre 2021 pour étudier les fiches actions des projets prêts à démarrer en 2022 et en vue de l'actualisation du CRTE et de ses annexes par voie d'avenant.

Fait à Grenoble, le **11 OCT. 2021**

Le Préfet de l'Isère

Laurent PREVOST

La Présidente de la Communauté de communes



Le Président du Département de l'Isère

Jean-Pierre Barbier

ENTRE
L'Isère
ET
LE CRTE

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE BEAUREPAIRE



ENTRE

- la Commune de Beaurepaire,

représentée par son maire Yanick PAQUE dûment autorisé par délibération n°2021-24 en date du 20 mai 2021 ;

- La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER),

représentée par sa présidente Sylvie DEZARNAUD, dûment autorisée par délibération n°2021/115 en date du 31 mai 2021 ;

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

et

- L'Etat représenté par le préfet de l'Isère Laurent PREVOST,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

ainsi que

- Le Département de l'Isère, représenté par son président, Jean-Pierre BARBIER,

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 6 novembre 2020 par un courrier adressé à Monsieur le Préfet de l'Isère et cosigné par le Maire de la Ville de Beaurepaire et la Présidente de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône. Elles ont exprimé leurs motivations de renforcer le pôle de centralité de l'ancienne Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire (CCTB) fusionnée depuis le 1er janvier 2019 avec l'ancienne Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (CCPR) pour former la nouvelle intercommunalité Entre Bièvre et Rhône (EBER) dans laquelle Beaurepaire occupe la quatrième place en terme de population et permettre la mise en œuvre de projets structurants visant à renforcer son attractivité en redynamisant son centre-bourg et en améliorant la qualité de vie de ses habitants et usagers.

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la préfecture de département de l'Isère, le 11 décembre 2020.

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites Villes de Demain (dénommée « **la convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La présente convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans

l'exécution du programme ;

- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir la gouvernance générale de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme sera engagé dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique qui sera conclu entre l'État, les collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser chaque fois que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le Département de l'Isère, garant des solidarités territoriales, s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent local chargés de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Il mobilisera en tant que de besoin son ingénierie interne ou structurée en lien avec ses partenaires institutionnels. Il soutiendra financièrement les projets retenus dans le plan d'actions au travers de ses dispositifs de droit commun en vigueur. Par ailleurs, en tant que représentant de la Banque des territoires dans le programme « Petites Villes de Demain », il apportera les cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématique proposés par la Banque et sera le relai vers l'ensemble de ses dispositifs. En tant que cosignataire de la convention, le Conseil départemental sera associé au sein du Comité de projet et dans les comités techniques préparatoires. Le Département sera représenté par l'élu désigné, ainsi que par ses services notamment la Maison du territoire et la Direction du Développement.

En outre, les Partenaires financiers (l'Etat, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3 - Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires et leurs services : relations partenariales étroites entre les services de la Ville, notamment le directeur général des services et le chef de projet « petites villes de demain » et les services du Conseil départemental via le référent départemental et le référent local ainsi que le référent intercommunal
- L'installation d'un comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention.
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites Villes de Demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites Villes de Demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : consultations des partenaires, travail en mode projet, restitutions régulières, un bilan annuel et une évaluation régulière des actions entreprises dans le cadre de PVD seront présentés à l'organe délibérant des Collectivités bénéficiaires. Une évaluation tous les 2 ans est donc envisagée, soit un total de 3 évaluations sur la durée de la convention.
- Au-delà de la seule comptabilité des projets engagés et achevés et de leur évaluation qualitative, le succès de PVD se mesurera à sa capacité d'entraînement d'un ensemble d'acteurs au service des objectifs de redynamisation des centralités. Des indicateurs ont été définis au niveau national pour permettre un suivi et une évaluation du programme action cœur de ville (ACV). Certains de ces indicateurs pourront être repris localement pour tirer le bilan de la convention PVD.
- Les principaux critères proposés pour l'évaluation sont :
 - Approche quantitative des opérations réalisées (ex : nombre de logements, logements locatifs créés ou réhabilités, nombre de cellules commerciales créées ou réhabilités, etc.)
 - Dimension qualitative des opérations réalisées
 - Efficacité des actions d'accompagnement prévues dans le cadre de la convention PVD.
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : certains projets sont intrinsèquement en lien avec la transition écologique qui sera en outre systématiquement abordée dans chaque opération qui entre dans le cadre de ce programme. Le chargé de projet aura notamment pour mission d'interagir avec tous les acteurs en charge de la transition écologique (intercommunalité, département, région, services de l'état, associations, etc.). Un chargé de mission dédié à l'animation TEPOS a été recruté au niveau d'EBER et prendra prochainement ses fonctions.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet se fera via de la concertation avec la population et les usagers, un lien avec les associations locales de commerçants, riverains, habitants dont les modalités restent à préciser à ce jour

- La communication des actions à chaque étape du projet : pages dédiées dans le bulletin municipal à parution trimestrielle ainsi que sur le site internet nouvellement mis en service et adapté aux nouveaux usages numériques (smartphones, tablettes, etc.), réunion publique si nécessaire et communication via les réseaux de l'intercommunalité.

Article 4 - Comité de projet

Le comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par Monsieur le maire de la Ville de Beaurepaire ;

La communauté de commune Entre Bièvre et Rhône, représentée par Madame la présidente.

L'État, représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet.

Le Conseil départemental, représenté par le président du conseil départemental ou son représentant.

Les services déconcentrés de l'État ainsi que les autres partenaires participeront si nécessaire (DDT, UDAP, ANAH, EPOA...).

Le comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum pour la phase d'initialisation, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au **31/12/2022**. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de projet, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État, représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en comité de projet et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention.

- Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6 - Etat des lieux

6-1 Evolution et situation du territoire

Forte de ses 5 000 habitants, la ville de Beaurepaire se trouve être le pôle de centralité de l'ancienne Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire (CCTB) fusionnée depuis le 1er janvier 2019 avec l'ancienne Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (CCPR) pour former la nouvelle intercommunalité Entre Bièvre et Rhône (EBER) dans laquelle Beaurepaire occupe la quatrième place en termes de population.

Ce territoire, situé à proximité des départements de la Drome, de la Loire et de l'Ardèche possède des industries importantes apportant une alliance de ruralité et d'attractivité économique, avec un vrai savoir-faire « made in France » qu'il convient de préserver et d'encourager.

Il convient aujourd'hui de redynamiser le centre bourg dans la perspective de recréer du lien social associé à une offre de services en termes de commerces de proximité permettant d'allier dynamisme résidentiel et achats « au coin de la rue » dans un environnement préservant le caractère historique des lieux sans négliger la modernité nécessaire au « bien vivre » dans la ville de demain.

Pour ce faire, des études ont été initiées par le passé mais n'ont jamais pu être menées à bien.

Le patrimoine bâti, qu'il soit privé ou public, vieillissant et énergivore mérite une attention particulière tant au niveau du diagnostic que s'agissant de la réalisation de la rénovation qui devra nécessairement être respectueuse de l'environnement afin de préserver le cadre de vie des générations futures.

La question de la rénovation du patrimoine est intégrée dans l'axe 2 du PCAET d'EBER qui vise la sobriété et la performance énergétique. La communauté de communes s'est engagée auprès du Département pour la création d'une plateforme de rénovation énergétique pour accompagner les ménages afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz et polluants atmosphériques. De la même manière, il est prévu d'agir sur le patrimoine communal et intercommunal au travers d'actions spécifiques avec notamment la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée.

La carte des aléas, notamment s'agissant du risque inondations, grevant une partie du territoire est une préoccupation et une difficulté supplémentaire à la préservation du patrimoine dans certains édifices remontent au Moyen Âge.

Riche de son positionnement, la commune est indéniablement attractive pour développer la production d'énergies renouvelables qu'elles soient éoliennes ou solaires.

Les services au public méritent en outre d'être développés sur le territoire qui vient de voir le départ de la trésorerie et la ville souhaite être labellisée France Services et accueillir un dispositif permettant le traitement des cartes nationales d'identité et des passeports.

S'agissant de la mobilité (y compris mode doux) et les déplacements, des réflexions sont engagées tant au niveau communal dans le cadre de la réhabilitation du centre bourg, qu'au niveau intercommunal dans le cadre des liaisons du territoire.

EBER a engagé une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'objet de la mission est d'accompagner l'intercommunalité dans sa réflexion sur les évolutions à prévoir sur le réseau actuel de transport en commun et de l'assister pour la procédure de renouvellement de la gestion de ce même réseau. A l'origine ce service ne couvrait que l'ex pays Roussillonnais avec une ligne de transport sur le couloir rhodanien desservant le territoire du Nord au Sud, l'enjeu est aujourd'hui d'étudier les dessertes Est-Ouest, en lien avec les orientations du SCOT et les besoins des populations, pour desservir l'ex CCTB.

6-2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6-2-1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

L'intercommunalité est intégrée au périmètre du SCOT des Rives du Rhône, approuvé en novembre 2019. Il impose des prescriptions en termes d'aménagement, et prévoit notamment un renforcement de la polarité de Beaurepaire d'ici 2040.

Le PLU en vigueur date de 2004. Une révision du PLU est en cours, et devrait être approuvée au cours du 2nd semestre 2021. Le projet d'aménagement et de développement durable contenu dans le projet de PLU identifie comme défi principal un développement soutenu et qualitatif. Il décline ensuite le projet communal en plusieurs orientations :

- L'ambition résidentielle : rechercher une production de logements dans une diversification et une qualité des typologies
- Favoriser l'émergence de logements moins consommateurs d'espace en s'adaptant aux besoins de développement et à la réceptivité des sites
- Améliorer le fonctionnement entre les polarités de la commune
- Accompagner les besoins par le renforcement et l'évolution de l'offre en équipements, services et loisirs,
- Soutenir l'attractivité économique et développer l'emploi
- Façonner la qualité du cadre de vie
- Le patrimoine naturel : une valeur à préserver

La révision du PLU a été l'occasion d'actualiser la carte des aléas de la commune, qui identifie des aléas naturels important liés aux inondations et glissements de terrain. Les projets urbains seront à envisager après une analyse fine des risques, des orientations du SCOT et du PADD en vigueur.

6-2.2 Programmes et contrats territoriaux

L'ensemble des programmes et contrats territoriaux validés aux échelles supra-communales et communale seront pris en considération dans le cadre de l'élaboration du projet (Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise, projet de PCAET, projet de CRTE...).

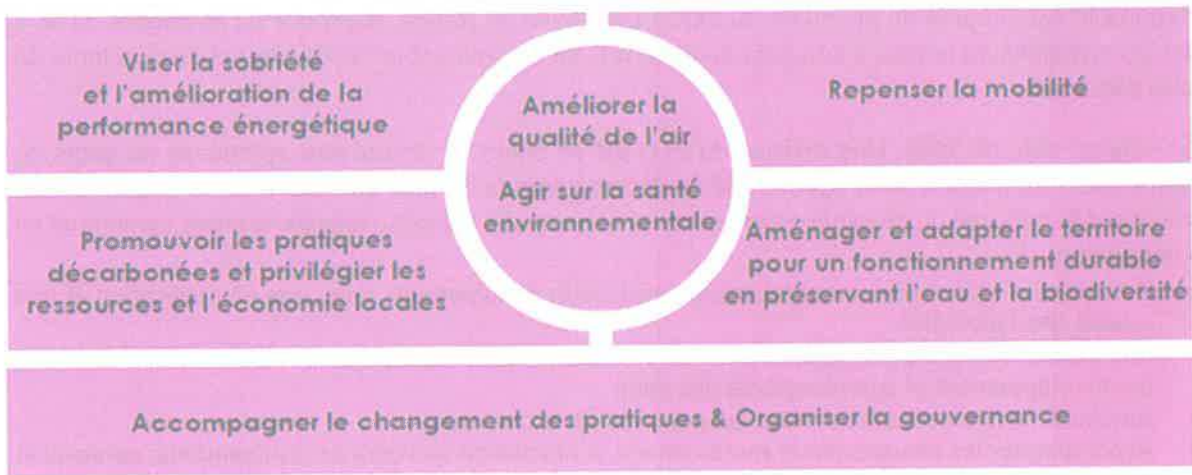
La commune de Beaurepaire a bénéficié des aides du contrat de ruralité sur la période 2017-2020. La requalification d'îlots urbains dans le centre-ville a ainsi pu être soutenue par l'Etat et a permis d'initier des opérations de réaménagement pour revitaliser le centre-bourg. D'autres investissements, portés par l'ex CCTB puis EBER, ont également contribué au renforcement de l'attractivité du territoire avec les travaux de requalification de la friche industrielle Pichon, les aménagements du camping intercommunal ou bien encore la Maison de Santé ou le cinéma de l'Oron.

L'intercommunalité au travers du Contrat de Relance et de Transition Ecologique qu'elle souhaite signer avec l'Etat et le Département va affirmer son rôle de coordination sur son territoire pour bâtir un nouveau modèle de développement plus résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Cette contractualisation permettra de répondre aux enjeux stratégiques :

- De maîtrise de l'attractivité du territoire tout en préservant le cadre de vie
- De développement économique durable
- De cohésion territoriale et sociale

Les axes prioritaires définis dans le Plan Climat Air Energie Territorial seront intégrés de façon transversale selon les objectifs présentés dans le schéma ci-dessous :



6-2-3 Projets et opérations d'urbanisme

La requalification du centre-bourg a fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre dont les résultats conduisent à 3 phases d'aménagements et de mutation de ce centre qui devraient débuter en 2021.

Beaurepaire se caractérise par un centre-ville historique, groupé principalement vers l'église. L'habitat est principalement individuel et tend à s'étendre le long des principales voies de communication.

La rue de la République et l'avenue des Terreaux sont les deux axes principaux de circulation, fonctionnant à sens unique, ils rassemblent une très forte densité de commerces, restaurants et équipement publics (école, église, office du tourisme, cinéma). Une étude de circulation a été réalisée par le cabinet Transitec de Bron.

La place des Terreaux et l'avenue des Terreaux sont lues comme deux espaces contigus mais non homogène.

La place des Terreaux est assez large, les façades continues composent bien l'espace. La création du passage de la place des Bénédictins améliore la liaison avec la rue de la République.

L'Avenue des Terreaux est plus étroite et moins bien cadrée par des façades discontinues. La communication avec la rue de la République ne se fait que par la rue Bayard

Le schéma ci-après représente le phasage des aménagements prévus :



Objectifs poursuivis :

- Assurer une circulation apaisée : Les différents flux de véhicules en centre-ville posent des problèmes de sécurité comme mis en avant par l'étude de circulation de 2018.
- Assurer des cheminements piétons confortables et sécurisés : L'absence ou l'étroitesse des trottoirs rendent la circulation peu confortable voire impossible notamment pour les personnes à mobilité réduite. La continuité piétonne sera assurée sur l'ensemble du centre bourg.
- Organiser et améliorer la qualité du stationnement : L'abondance des petits commerces nécessite un fort besoin de stationnement de proximité (clientèles, livraison).
- Améliorer l'attractivité des commerces : Le stationnement sauvage directement sur les façades des commerces et leur accès difficile les rendent peu attractifs. Les accès et stationnement pour les livraisons seront intégrés au projet.
- Faire émerger un espace public fonctionnel pour la ville : La concentration très forte des commerces et équipements publics méritent la création d'un aménagement fonctionnel répondant à la sollicitation des différents flux d'usagers (transport en commun, véhicule particuliers, modes doux) qui permettra également d'améliorer le cadre de vie des riverains mais également de tous les utilisateurs et usagers.
- Créer une homogénéité entre la place et l'avenue des Terreaux : L'organisation urbaine et le bâti sont très hétérogènes, sans cohérence et sans logique d'alignement. Des solutions devront être proposées pour ouvrir des perspectives de recomposition/restructuration des franges.
- Améliorer et rénover l'éclairage public
- Améliorer et rénover la signalisation lumineuse tricolore.
- Enfouissement des réseaux.

Enfin, le projet de PLU porte plusieurs projets d'aménagement dans ses orientations d'aménagement et de programmation qui ne peuvent à ce stade d'approbation du PLU être détaillées.

Le bailleur Alpes Isère Habitat est très avancé dans un programme de déconstruction de 3 immeubles d'habitation au Fayaret avec pour ambition de proposer de l'habitat social conforme aux attentes actuelles des résidents.

6-2-4 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Les actions envisagées dans le cadre du programme « petites villes de demain » et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) s'intègrent dans le projet politique porté par les élus en mars 2020 qui se concentre autour de 5 axes forts :

1 - « Un bien être au quotidien »

- Poursuivre le soutien envers les associations culturelles, de loisirs, solidaires, sportives, de jeunesse, etc.
- Maintenir l'engagement envers les écoles et l'accueil périscolaire autour de projets pédagogiques, séjours en classe transplantés, développement de l'informatisation
- Confirmer le projet de construction de 2 restaurants scolaires et aller au-delà de la Loi EGALIM
- Accompagner le développement et le renouvellement des professionnels de santé
- Poursuivre la réflexion sur la rénovation de la salle du Rocher et de la salle polyvalente afin de permettre un meilleur accueil de productions artistiques
- Encourager et soutenir les échanges interculturels et intergénérationnels
- Développer la vidéo protection pour lutter contre les actes de malveillance et le sentiment d'insécurité

2 - « Une image accueillante de la ville »

- Réfléchir à l'aménagement d'un espace de promenade, de détente et d'échanges
- Inciter les opérateurs publics et privés à proposer des logements qualitatifs au centre bourg
- Développer et sécuriser les cheminements piétons et cyclables pour favoriser les modes de déplacements doux
- Revoir la place de l'automobile en centre-ville
- Créer en centre-ville un espace accueillant pour favoriser les rencontres et échanges

- Poursuivre le fleurissement de la ville
- Réimplanter certaines manifestations en centre-ville aux fins de redonner de l'animation

3 - « Un environnement préservé »

- Sensibiliser à l'écologie pour protéger l'environnement
- Redonner de la place au végétal, apporter plus de verdure au centre-ville
- Améliorer la propreté de la ville et lutter contre les incivilités
- Valoriser et protéger les espaces naturels
- Profiter de la future réfection de l'éclairage public pour lutter contre le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse.

4 - « Une économie attractive »

- Encourager et soutenir les initiatives du commerce local avec le soutien de l'intercommunalité
- Créer des rendez-vous « emplois »
- Développer les circuits courts entre les producteurs et les consommateurs

5 - « Une proximité avec les citoyens »

- Favoriser l'engagement citoyen
- Aller régulièrement à la rencontre des habitants et être à leur écoute : Accueil des nouveaux arrivants, instaurer des commissions extra-municipales, organiser des réunions de quartiers
- Créer un conseil municipal des jeunes
- Communiquer largement sur les décisions prises au niveau communal
- Renouveler et faire vivre le site internet

Ces actions envisagées s'articulent, à ce jour, autour des projets structurants suivants :

Opérations	Calendrier prévisionnel	Coût estimatif (€)
Requalification du centre bourg telle que présentée à l'article 6.2.3	2021 à 2025 (3 phases)	2 000 000
Mise en accessibilité des bâtiments communaux : La ville a déposé un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) approuvé en 2017 pour une durée de 5 ans pour lequel les travaux d'exécutions doivent débuter au plus tard le 28/06/2022 dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	2021	610 000
Labellisation France Services et ouverture d'une Maison France Services dans les locaux municipaux	Fin 2021	70 000
Tour Florie-Richard : Consolidation et réhabilitation dans l'objectif touristique de valoriser le patrimoine communal et d'exposer la locomobile à vapeur de Louis-Antoine Michel-Villaz	2021	230 000
Terrain multisports : Fourniture et pose d'un terrain multisports de 27x14 mètres permettant la pratique de plusieurs activités sportives (football, handball, basket-ball, etc.)	2021	92 000
Rénovation thermique de l'école maternelle Gambetta : Changement des menuiseries et des vitrages, isolation par l'extérieur, rénovation du système de chauffage	2022	200 000
Renouvellement des aires de jeux : Remplacement et extension de jeux urbains (balançoires, jeux à ressort, toboggans, cabanes, etc.)	2021	35 000
Réfection des façades nord et sud en bois du gymnase : L'ancien bardage bois est dégradé et risque d'endommager la structure du bâtiment	2021	85 000
Rénovation de la performance de l'éclairage public : Remplacement des ballons fluorescents par des leds permettant des économies d'énergie, remplacement d'armoires électriques avec horloges astronomiques, diminution de l'intensité de l'éclairage nocturne sur certaines zones permettant de lutter contre la pollution lumineuse	2021/2025	500 000

Rénovation du Pont du Pouloux : Cet ouvrage situé au-dessus d'une voie SNCF désaffectée relie les villes de Beaufort et St Barthelemy de Beaufort. Sa structure et vieillissante et dangereuse et nécessite des travaux de consolidation	2021/2022	120 000
Aménagement d'un bâtiment de restauration scolaire : La deuxième école de Beaufort nécessite une cantine scolaire à proximité de l'établissement. Il est envisagé d'utiliser un bâtiment existant	2023	1 140 000
Arrosage raisonné des terrains sportifs : Création d'un arrosage automatique programmable optimisant la ressource en eau	2022	106 000
Création d'un "pump track" : Construction d'un circuit pour trottinettes, skates, VTT, bicross, etc. adapté aux nouvelles pratiques	2022	50 000
Construction de vestiaires pour le foot : Les bâtiments actuels sont vétustes, inadaptés et énergivores. Construction d'un nouveau bâtiment basse consommation	2023	500 000
Couverture de 2 terrains de tennis en panneaux photovoltaïque : Projet permettant la pratique « toute saison » en sus de produire de l'énergie propre qui sera réinjectée dans le réseau	2023	287 000
Couverture boulodrome en photovoltaïque : Projet permettant la pratique « toute saison » en sus de produire de l'énergie propre qui sera réinjectée dans le réseau	2023	200 000

6-2-5 Besoins en ingénierie estimés

Les leviers prévus au programme « Petites villes de demain » en matière d'ingénierie seront mobilisés selon les offres de service mises en place par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires dès lors qu'ils auront été identifiés aux fins de mener les études nécessaires à la revitalisation de la Ville de Beaufort.

Les mesures du programme ci-après figurant dans l'offre de services Petites villes de demain seraient susceptibles de permettre la conduite des études nécessaires à la conduite des projets sur le territoire de Beaufort.

Le chef de projet Petites Villes de Demain

La Ville souhaite s'attacher les services d'un chargé de projet Petites villes de demain qui sera chargé d'aider à préciser, d'animer et de piloter la mise en œuvre du projet de territoire du mandat, qui s'intègre dans le programme des petites villes de demain, en lien étroit avec les partenaires institutionnels (ANCT, Services de l'Etat, Département, Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, etc....)

Cet agent de catégorie A participera à la conception du projet de territoire et en définira sa programmation avant de mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel.

Le recrutement du chargé de projet est lancé ; la date limite de candidature est fixée au 25/05/2021.

Bénéficiaire de l'expertise d'un conseiller développement économique territorial

L'enjeu pour la Ville de Beaufort est de disposer d'une ingénierie transversale pour identifier les opportunités de dynamisation économique et commerciale et mettre en œuvre une stratégie en la matière tout en facilitant l'échange de bonnes pratiques entre collectivités. Le dynamisme commercial du centre-bourg et plus largement l'attractivité économique du territoire sera recherchée via des études en la matière.

La participation à une journée thématique sur les enjeux de la revitalisation

Cette journée permettra de bénéficier de retours d'expériences et identifier les bonnes pratiques à explorer ainsi que la mise en relation avec des communes aux profils similaires, avec des partenaires locaux publics et privés pour échanger sur les enjeux de redynamisation du territoire.

Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématique nécessaires à l'élaboration et la concrétisation du projet de revitalisation

Le but est de pouvoir engager des études globales et thématiques nécessaires à l'élaboration puis à la concrétisation du projet de revitalisation du centre-bourg de Beaurepaire.

Obtenir un financement d'études, d'un suivi animation et de l'évaluation des opérations programmées de l'habitat

L'enjeu est de pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation d'études préalables permettant d'identifier si une opération programmée de l'habitat est pertinente sur le territoire tout en engageant une démarche de traitement de l'habitat indigne et dangereux.

Convention signée en 4 exemplaires, le 1^{er} juin 2021

La commune de Beaurepaire
Monsieur Yannick PAQUE,
Maire de Beaurepaire




La communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône
Madame Sylvie DEZARNAUD,
Présidente d'Entre Bièvre Et Rhône



Le Département
Monsieur Jean-Pierre BARBIER,
Président du Département de l'Isère



L'Etat
Monsieur Laurent PREVOST,
Préfet de l'Isère

Le four préfet de Vénus


ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

□ Missions du chef de projet Petites villes de demain

□ Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

□ Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

□ **Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

□ **Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Yannick PAQUE	Ville de Beaufort	Maire	yanick.paque@ville-beaufort.fr	04.74.79.22.60
Salim BEJAOUI	Ville de Beaufort	Dgs	salim.bejaoui@ville-beaufort.fr	04.74.79.22.60
Sylvie DEZARNAUD	Entre Bièvre et Rhône	Présidente	sylvie.dezarnaud@entre-bievreethone.fr	04.74.29.31.00
Hermine VOLLE	Entre Bièvre et Rhône	Responsable cohésion territoriale	hermine.volle@entre-bievreethone.fr	04.74.29.31.75
Lauriane FERRIERE	Département de l'Isère	Coordinatrice globale des ORT	lauriane.ferriere@isere.fr	04.76.00.30.21
Isabelle DUARTE	Département de l'Isère	référénte D38 - ORT Beaufort	isabelle.duarte@isere.fr	04.37.02.26.38
Céline BRUNE	DDT	Chargée de planification	celine.brune@isere.gouv.fr	04 74 31 11 53
Laëtitia IDRAY	ANAH	Responsable de l'unité logement privé Anah	laetitia.idray@isere.gouv.fr	04.56.59.43.09

Les partenaires

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Christine THOLLON-POMMEROL	DRAC UDAP	Ingénieure du Patrimoine	christine.thollon-pommerol@culture.gouv.fr	04.56.59.46.16
Hélène AUREL	CAF	Conseillère technique logement	helene.aurel@cafisere.cnafmail.fr	04.76.20.61.80
Elsa PRAT	ARS	Technicienne en santé environnement	elsa.prat@ars.sante.fr	04.26.20.94.75
Boryana PEEVA	EPORA	Chargée d'affaires territoriales	boryana.peeva@epora.fr	04.27.40.61.30
Pierre MERLE	CAUE	Chargé de mission urbanisme	pierre.merle@caue-isere.org	04.76.00.02.21
Valérie FERREZ	Action logement	Directrice Territoire Isère	valerie.ferez@actionlogement.fr	06.48.05.99.22

Christian BOLLA	CCI	Directeur Développement du Commerce et du Tourisme	c.bolla@nord-isere.cci.fr	06.14.68.86.99
Claire DAVID- PION	CMA	Chargée de développement économique territorial	claire.david-pion@cma-isere.fr	04.76.70.82.79

